

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 MAI 2011**

CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-THIERRY
SEANCE DU MARDI 17 MAI 2011

La séance est ouverte à 19h sous la présidence de M. Jacques KRABAL.

M. LE MAIRE.- Nous ouvrons la séance du conseil municipal.

(Monsieur Jean-Marie NOVAK procède à l'appel des conseillers municipaux)

Jacques KRABAL

Isabelle JACOB

Frédéric BARDOUX (absent, pouvoir à Mme JACOB)

Dominique DOUAY

Mohamed REZZOUKI

Sylvie LEFEVRE

Jean-Pierre DUCLOUX

Françoise MAUJEAN

Bruno BEAUVOIS

Jean-Pierre BENTZ (absent, pouvoir à M. BOUTELEUX)

Félix BOKASSIA

Marie-Eve MARTELLE

Philippe PINTELON

Daniel GENDARME

Jean-François BOUTELEUX

Fabrice FRERE

Claudine PONDROM

Elodie LECLERCQ (absente, pouvoir à Mme LEFEVRE)

Marie-Isabelle CORDOVILLA

Chantal BONNEAU

Bernard MARLIOT

Marie-Jeanne FERRAND (absente)

Monique VANDENBERGHE

Claude FILLION

Omar FENARDJI

Dominique JOURDAIN (absent, pouvoir à M. BREME)

Eric BREME

Danielle BOUVIER

Serge FONTAINE

Bruno BIANCHETTI

Jean-Marie TURPIN

Frédérique YONNET (absente, pouvoir à M. VERCAUTEREN)

Alain VERCAUTEREN

M. LE MAIRE.- Le quorum étant atteint, nous allons pouvoir délibérer de manière tout à fait positive ; je vous demande l'autorisation d'inscrire deux points à l'ordre du jour, après avoir désigné comme secrétaire de séance Isabelle JACOB.

(Aucune intervention)

Je vous demande l'autorisation d'inscrire deux points à l'ordre du jour, un dossier sur la fusion de l'école maternelle de l'école élémentaire des Chesneaux, et une deuxième délibération intitulée « action en justice contre la fermeture d'une classe à l'école primaire Place Thiers ».

Avant d'aborder ces deux points, de laisser la parole à Monsieur BEAUVOIS et d'entendre les interventions des parents d'élèves et des enseignants qui nous ont sollicités, je voudrais que nous puissions rendre hommage à un agent territorial qui nous a quittés voici quelque temps, il s'agit de Robert BOYOT, mort à l'âge de 78 ans ; il habitait la commune de Nesles-la-Montagne ; c'était un homme engagé, il est entré à la ville de Château-Thierry le 1^{er} septembre 1970 ; il a terminé sa carrière de plombier avec le grade d'agent de maîtrise ; bon nombre d'enseignants ont dû travailler avec lui, tant il était disponible en dehors de son action au sein des services techniques de la ville, où il éclairait par sa simplicité, son dévouement ; il a été également engagé comme sapeur pompier volontaire, pendant plus de 30 ans, il a terminé avec le grade de caporal chef et était présent à toutes les manifestations organisées par les sapeurs pompiers, la Sainte-Barbe ou l'inauguration du centre de secours principal.

En plus de son engagement au service des pompiers et au sein de la ville, il a été élu maire-adjoint à Nesles-la-Montagne pendant deux mandats ; il était responsable des travaux ; c'est un homme simple, apprécié de tous, que nous avons accompagné à sa dernière demeure voici quelque temps ; nous avons pris l'habitude de rendre hommage à celles et ceux qui ont contribué à ce que la ville soit ce qu'elle aujourd'hui, à travers l'entretien des bâtiments, et pour leur action au sein du personnel municipal, et je vous demande de respecter une minute de silence en sa mémoire.

(La salle debout observe une minute de silence).

M. LE MAIRE.- Je vous remercie ; le conseil municipal va reprendre son cours normal.

EDUCATION

1 – Fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire Les Chesneaux – Avis du conseil municipal.

2 – Action en justice contre la fermeture d'une classe à l'école primaire Place Thiers.

M. LE MAIRE.- Monsieur BEAUVOIS, adjoint responsable de l'éducation, va vous présenter les deux délibérations ; nous suspendrons la séance et laisserons la parole aux parents et enseignants présents des deux écoles concernées, dans le cadre de la carte scolaire, car nous avons eu le résultat après le CDEN.

Nous sommes mobilisés contre toutes les fermetures d'école, la mobilisation est sans précédent sur le territoire aujourd'hui ; nous ne sommes pas satisfaits des résultats aujourd'hui ; nous espérons qu'il puisse y avoir un nombre inférieur aux 3 annoncés ; si l'on peut comprendre qu'à l'école des Mauguins, il puisse y avoir une suppression, nous ne pouvons admettre la suppression telle qu'elle a pu être

annoncée à la suite des conclusions du CDEN sur l'école des Chesneaux et d'autant plus à la suite du conseil d'école extraordinaire qui s'est tenu, rassemblant les deux conseils d'écoles, primaire et maternelle et l'inspecteur primaire de Château-Thierry.

Au cours des débats, il avait été prévu qu'au cas où le conseil d'école donnerait un avis favorable à cette fusion, avec tous les aspects négatifs que peut revêtir une fusion, si nous avions des assurances sur le maintien d'une classe, c'était cette direction qui était prise ; grande fut la colère des uns et des autres de constater qu'à la suite du conseil départemental de l'éducation nationale, la position arrêtée au cours du conseil d'école, par la décision des parents, n'avait pas été prise en compte et n'était pas relayée au sein du CDEN, d'autant plus que nous étions présents avec Monsieur BEAUVOIS et avons dit qu'il y aurait la possibilité de présenter votre avis au conseil municipal, qui, s'il le décide, suivra éventuellement cet avis.

A la suite de cela, en lien avec cette information qui est pour nous une véritable provocation, et j'en ai fait part tout de suite à Monsieur le Préfet que je rencontrais l'après-midi en disant que la parole de l'Etat n'a pas été tenue, on a l'habitude mais là, c'était énorme, Monsieur le Préfet, quand je lui relatais les faits, m'a fait savoir par l'intermédiaire de Monsieur le sous-Préfet, qu'il interférerait en notre faveur ; cela a été fait dès lundi matin par l'intermédiaire de Monsieur l'inspecteur de l'éducation primaire qui nous a appelés, moi et les parents d'élèves qui étaient dans son bureau, pour signaler que l'école Place Thiers, qui n'avait jamais fait l'objet de la moindre proposition, était dans la même colère que pouvaient l'être les parents d'élèves et les enseignants des Chesneaux.

C'est pourquoi, en toute honnêteté avec les représentants de l'éducation nationale, nous avons proposé au conseil municipal ces deux délibérations, que Monsieur BEAUVOIS va vous relater, que nous avons transmises aux écoles concernées ; pour nous, le combat continue, c'est le sens de votre présence, c'est pourquoi nous vous donnerons la parole tout à l'heure après l'intervention de Monsieur BEAUVOIS et nous engagerons le débat avec les élus avant les votes sur ces deux délibérations.

M. BEAUVOIS.- Vendredi, le CDEN a décidé de 3 fermetures, vous le savez tous hélas ; c'est l'une des plus importantes vagues de fermetures qui touche Château-Thierry et toute la France, car nous avons 15.000 fermetures au niveau de la France qui découlent des réductions budgétaires ; l'éducation nationale n'aura que 1,6 % de hausse du budget alors que l'inflation est de 2 % ; les moyens donnés à l'éducation nationale sont en baisse ; ce constat, Château-Thierry le subit par 3 fermetures, une aux Chesneaux, une Place Thiers, et une aux Mauguins.

Je vous propose de voter deux délibérations : l'une concerne les Chesneaux, qui autorise la fusion des deux écoles pour ne former qu'un seul groupe scolaire ; pourquoi cette proposition de fusion ? L'inspecteur d'académie avait laissé entendre et le Préfet s'était engagé, que si l'on votait la fusion des deux groupes scolaires en un seul, il s'engageait à annuler la fermeture d'une classe.

La deuxième délibération que je vous demanderai de voter, c'est la possibilité d'intenter un recours judiciaire au Tribunal Administratif contre la fermeture

d'une classe Place Thiers. La Place Thiers, c'était une énorme surprise ; jamais une seule fois, l'inspecteur de l'éducation nationale ne nous avait laissé entendre qu'il pourrait y avoir une telle fermeture ; la dernière fois que l'on s'était rencontré, on avait discuté pour faire passer de deux fermetures à une aux Mauguins ; c'est ce qui s'est passé ; il n'y a eu qu'une fermeture aux Mauguins ; on était en discussion aux Chesneaux, et Place Thiers fut la très mauvaise surprise de vendredi matin où on l'a appris ; Place Thiers a actuellement une moyenne d'élèves conforme à celle de la ville ; Place Thiers est à 22,8 élèves ; sur la ville, la moyenne est à 22,07 ; Place Thiers n'a pas de chiffre exceptionnellement bas ; on a l'impression qu'il y avait 3 fermetures à trouver et qu'ils ont donc pris Place Thiers.

M. LE MAIRE.- Nous donnerons la parole aux parents, puis nous aurons le débat et nous voterons après.

M. BEAUVOIS.- Si l'on vote la fusion, le Préfet s'est engagé à retirer la fermeture au niveau des Chesneaux et sera donné à Monsieur le Maire la possibilité d'engager un recours au Tribunal Administratif contre la décision de fermeture de la Place Thiers ; si la Place Thiers est maintenue, on arriverait à un taux de remplissage par classe le plus élevé de la ville, à 27,4 élèves par classe, la moyenne de la ville est de 22,07 je le rappelle.

La Place Thiers, c'est un certain nombre de données, notamment des lieux de vie à proximité de Place Thiers sont ceux où le revenu par habitant est le plus faible de la ville ; il faut faire un effort pour donner à ces enfants la possibilité d'accéder à la culture ; ce n'est pas le chemin que prend l'éducation nationale ; cette fermeture est justifiée par une économie de 500 M€ et cette semaine, ils ont annoncé un allègement de l'ISF qui coûtera 1,5 milliard ; on voit les choix !

Voici deux ans nous avons effectué 500.000 € de travaux dans la Place Thiers pour la mettre aux normes au niveau qualité du travail, pour isoler, tant au niveau thermique qu'acoustique ; les directeurs étaient tout à fait satisfaits des améliorations des conditions de travail sur ce quartier de la ville ; nous avons fait pas mal d'investissements en accord, avec l'OPAL au niveau du parc Saint-Joseph, justement pour permettre à ce quartier en souffrance de retrouver l'espérance ; cette fermeture est un couperet terrible, je dois l'avouer, car les conditions de travail de la Place Thiers vont être les plus dures de toute la ville.

M. LE MAIRE.- Nous suspendons le conseil municipal et laissons la parole aux parents et enseignants des deux écoles, s'ils veulent s'exprimer.

(La séance est suspendue à 19 heures 20 et reprise à 19 heures 30).

M. LE MAIRE.- Nous revenons au conseil municipal et nous réengageons le débat pour les élus qui souhaitent s'exprimer.

MME BOUVIER.- Nous venons d'entendre le directeur de la Place Thiers ; c'est une école qui m'est chère, où j'ai vécu 8 ans ; je sais particulièrement la précarité de la population que l'on y accueille ; ce n'est pas explicite dans la délibération, mais vous l'avez dit et Monsieur MAMMAR également, c'est une population mobile, car les gens sont à la recherche du travail et d'un logement moins cher.

Notre groupe évidemment votera contre cette proposition de suppression, d'autant que l'année dernière, il y en a déjà eu une, ç suffit. C'est une provocation, je suis d'accord avec vous Monsieur le Maire ; au nom de la qualité de l'enseignement que l'on veut dispenser, et le Ministre le dit sur toutes les ondes, au nom de cette qualité d'enseignement, au nom du travail performant que les enseignants font auprès de ces enfants, et au nom du respect de nos enfants, de nos élèves, nous voterons contre cette suppression d'autant plus que dans cette école, il y a des classes maternelles : qu'est-ce que cela veut dire ? C'est le début de l'éducation, chacun des pays d'Europe nous envie nos classes maternelles, qui vont devenir des garderies, c'est ce que notre ministre veut. Eh bien non et non ; bravo pour la mobilisation des parents, et je souhaiterais que l'on mette dans cette délibération que les populations ont des difficultés sociales et souffrent d'une grande précarité ; peut-être que cela fera fléchir.

M. TURPIN.- Tout le monde est d'accord ; on ne peut être que scandalisé devant une politique gouvernementale qui aujourd'hui fuit ses responsabilités régaliennes ; ce qui passe dans l'enseignement se passe sur la santé, la sécurité ; c'est la politique ultra libérale de l'Etat qui se met en route ; ils vont souhaiter derrière que l'on privatise l'enseignement, pousser les parents à aller vers un enseignement qui ne soit plus celui de l'éducation nationale ; c'est ce que cela signifie.

On ne peut que s'opposer à cela ; il y a quelque chose de pervers dans ce type de décision ; nous allons voter la fusion sur les Chesneaux, mais de l'autre côté, on ferme une classe Place Thiers ; on veut diviser la population, lâcher d'un côté et de l'autre fermer une autre classe ? Ce n'est pas possible.

Il faut défendre ce qui se passe aux Chesneaux et ce qui se passe Place Thiers. Mme BOUVIER y a enseigné, mon père était directeur de cette école il y a un certain nombre d'années ; c'était une des premières écoles de Château-Thierry ; on a fermé une classe voici un an, on en ferme une aujourd'hui encore. Ce n'est pas normal ; les maternelles vont rentrer en grande section, il y aura des concentrations dans la grande section, cela sera des conditions encore plus difficiles.

L'Etat agit sans vergogne. Aujourd'hui on ne peut pas faire grand chose contre l'Etat, c'est compliqué, mais des élections auront lieu dans un an et il faut que l'on prenne conscience de cela, que ceux qui viennent au pouvoir dans un an, et cela sera un débat pendant les élections présidentielles, s'engagent à remettre du monde dans les métiers de l'éducation nationale, de la santé et la sécurité : il faut que l'on refasse ce que l'on a détricoté.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- Je suis tout à fait favorable à ce que l'on puisse mettre dans la délibération concernant la requête auprès du Tribunal Administratif en annulation de la décision de fermeture de l'école de la Place Thiers des éléments concernant la situation difficile des habitants de ce lieu de vie, en matière de précarité ; on peut l'ajouter.

C'est un problème politique comme l'a dit Monsieur TURPIN, et c'est tellement vrai que, quand nous avons été reçus par les responsables de cabinet du Ministre avec une délégation de parents d'élèves, ceux-ci n'avaient pas d'autre

réflexion que de dire « nous sommes navrés, c'est une décision politique, il faudra voir au moment des élections présidentielles » ; même de hauts fonctionnaires tiennent de tels propos ; dans le cadre de cette élection présidentielle, il faudra que nous puissions avoir des certitudes que l'on reviendra sur ces dispositions, qui vont à l'encontre du développement des hommes, des perspectives d'épanouissement des individus.

Oui, il faut que cela change, et je le dis ; on a aujourd'hui atteint un point de non-retour dans de nombreux domaines ; j'étais à l'assemblée nationale sur les gaz de schiste, une question a été posée par un député sur le démantèlement de l'éducation nationale au Ministre de l'Education Nationale ; sa réponse très courte a été « vous connaissez le déficit de l'Etat, il faut trouver des marges de manœuvre et c'est sur l'Education Nationale. » C'est complètement inadmissible.

Pour revenir à des propositions nettement plus concrètes, on n'est pas satisfait de cette fusion entre maternelle et primaire aux Chesneaux, mais c'est une façon de sauver un poste, ce qui ne veut pas dire que nous acceptons la fermeture d'une classe ailleurs. Le combat pour nous doit être mené avec la vigueur et la détermination nécessaires ; je souhaite que ce soit l'ensemble, pas seulement des parents de Place Thiers, mais l'ensemble des parents de Château-Thierry et même du territoire, car il y a un collectif qui existe ; il se réunira jeudi soir à 19 heures à Marigny en Orxois, car la commune est décapitée là aussi ; le Maire n'a pas voulu aller au bout de son mandat, la pression était trop forte, il a mené un combat exemplaire ; deux classes sont fermées ; jeudi et vendredi, il y a un mouvement national, je souhaite qu'ensemble, nous puissions nous organiser, au-delà des délibérations qui vont être prises ; pour nous, le combat continue, ce n'est pas acceptable.

J'ai eu par l'intermédiaire de Monsieur l'inspecteur primaire un contact avec le cabinet de Madame la directrice d'Académie, que l'on doit rappeler demain ; on lui demandera une audience en toute urgence ; la proposition que l'on compte formuler est qu'il y ait un moratoire pour cette année scolaire, qu'il n'y ait qu'une seule classe fermée sur la ville, que l'on se mette autour de la table pour réfléchir à une qualité d'enseignement sur l'ensemble du territoire.

Je vous invite à voter contre les fermetures et pour les deux délibérations proposées, afin que l'on ne prenne pas le moindre risque pour les Chesneaux et que l'on puisse engager une action juridique contre cette fermeture inique de l'école Place Thiers.

MME BOUVIER.- Une dernière intervention par rapport à l'école des Chesneaux : nous allons suivre le désir et le souhait des enseignants ainsi que de la majorité, mais je trouve que c'est du chantage : « ou bien on fusionne, ou bien on ferme » ; qu'est-ce que cela veut dire ? Chacun sait que quand on fusionne, on supprime un poste de direction ; à la Place Thiers, la preuve en est, on a fusionné voici quelques années, regardez où l'on en est ! Soyons vigilants !

Je m'adresse aux parents d'élèves, soyons vigilants pour les années à venir ; déjà le poste de direction va être très lourd, la directrice va avoir un supplément de travail ; il faut que l'on demande, dans la motion ou dans les relations que

l'on aura avec l'inspectrice d'Académie, de l'aide pour cette directrice qui va avoir une classe et pourquoi ne pas demander ou exiger aucune fermeture dans les années à venir sur cette école ?

M. LE MAIRE.- Nous pouvons le demander, mais je ne souhaite pas qu'il puisse y avoir le moindre élément dans la délibération que nous allons prendre qui puisse permettre à l'Education Nationale de dire « regardez » ; c'est ce qui se passe à travers la réunion du conseil d'école, et pourtant les choses étaient claires ; elles sont revenues plus que floues car déformées au sein du CDEN ; la parole n'a pas été suivie ; je ne veux pas prendre le moindre risque, même si ce n'est pas la meilleure des décisions.

Je remercie l'ensemble du conseil d'école, les deux directeurs d'école en place, Madame DAYEZ qui va partir en retraite, Monsieur COMMERCON, du débat qui s'est engagé avec l'équipe éducative, les parents d'élèves, qui a abouti à ce vote sans ambiguïté ; cela a été voté à l'unanimité moins deux abstentions, dont celle de Monsieur BEAUVOIS car le débat a lieu ce soir.

Je retiens la proposition de Madame BOUVIER de solliciter dans le cadre de l'entretien, si nous l'avons, (elle n'était pas venue sur le territoire, je pense qu'elle reviendra bientôt) avec Madame l'inspectrice d'académie, sur la nécessité de ne pas faire comme l'école Place Thiers ; pour notre part, nous sommes convaincus que nous allons réussir à maintenir cette classe menacée ; il s'agit de dire qu'il y aura un moratoire pour l'année à venir ; nous allons faire des travaux énormes aux Chesneaux, comme nous l'avons fait Place Thiers. Quand on fait des investissements, chacun des investissements faits dans les écoles fait l'objet d'un avis de Madame ou Monsieur l'Inspecteur d'Académie, et à chaque fois les avis sont favorables ; où en est-on dans l'utilisation des deniers publics, quand même ?

Je retiens votre proposition ; mais on ne peut cependant pas prendre le risque dans la délibération de voir réagir l'inspecteur d'académie, car suite à ce qui s'est passé, nous avons une confiance mesurée. C'est pourquoi la délibération est vraiment administrative, telle que nous avons pu la mettre en œuvre en échangeant avec Monsieur DEVILLE ; cela vous satisfait-il ?

MME BOUVIER.- Oui.

M. LE MAIRE.- Nous passons au vote concernant la fusion entre maternelle et primaire des Chesneaux.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

(Applaudissements)

Concernant le recours en annulation auprès du tribunal administratif pour annuler la suppression envisagée sur l'école Place Thiers ?

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

(Applaudissements)

Merci beaucoup ; nous comptons sur vous encore pour jeudi et vendredi, à travers les actions du collectif à Marigny en Auxois » et nous allons envisager aussi des actions sur Château-Thierry ; merci aux uns et aux autres et merci aux élus.

3 – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 avril 2011.

M. FENARDJI.- Monsieur le Maire, vous n'êtes pas sans savoir que j'étais absent pour raisons personnelles lors du dernier conseil municipal ; je ne reviendrai pas sur le contenu de ce conseil municipal ni sur la délibération pour laquelle j'avais demandé un report que vous m'avez refusé, là n'est pas la question.

En revanche, je tenais à marquer ma stupéfaction et mon démenti le plus formel sur une affirmation que vous avez eue, très courageusement en mon absence, c'est celle de m'attribuer la paternité d'une de vos décisions personnelles de ne pas attribuer de place aux membres de l'opposition sur les organismes extérieurs et singulièrement sur la Communauté de communes de la Région de Château-Thierry ; c'est un démenti le plus formel. Sur la manière, je trouve assez singulier que vous attendiez que je ne sois pas là pour affirmer des choses : j'ai trouvé cela d'un courage politique hors du commun et je voulais le dire et que cela soit signalé.

M. LE MAIRE.- Monsieur le conseiller municipal, l'heure n'est pas à la polémique ; je maintiens de la manière la plus formelle que cette proposition de ne pas voir siéger dans des instances extérieures des conseillers de l'opposition est venue de vous, vous l'aviez appuyée, mais qu'importe aujourd'hui.

M. FENARDJI.- C'est votre parole contre la mienne.

M. LE MAIRE.- Je maintiens avec autant de fermeté que vous l'avez exprimé, et en matière de courage politique, je pense qu'on n'a pas de leçon à recevoir.

M. FENARDJI.- Si !

M. LE MAIRE.- Je clos cette parenthèse mais vous propose d'engager le débat suite à l'invitation que je vous ai transmise, quand vous voulez, cela ne me gênera pas. Aujourd'hui il faut faire avancer cette ville, il y a d'autres combats ; vous avez pris une route qui est la vôtre, que je respecte, maintenant il faut que l'on continue de faire progresser des idées fortes de République, qui sont aujourd'hui fortement altérées ; il n'y a pas lieu à polémique ; j'ai bien entendu votre remarque et le Tribunal Administratif jugera.

Pas d'autre remarque sur le compte-rendu ?

(Aucune intervention)

J'aurais pu vous dire que seul le Maire a la responsabilité de l'ordre du jour, mais cela vous le savez.

M. FENARDJI.- Je refuse de voter, puisque je n'étais pas là.

M. LE MAIRE.- Bien sûr, l'approbation du compte rendu ne vaut que pour ceux qui étaient présents.

Donc, abstention de Monsieur FENARDJI.

M. FENARDJI.- Non, refus de vote.

M. LE MAIRE.- Il faut le préciser.

(Le compte-rendu est adopté)

4 – Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT.

4 A – Mise à disposition de locaux à l'association «Cultures d'ici et ailleurs»

M. LE MAIRE.- Il s'agit d'une convention des locaux à l'intérieur du Palais des Rencontres ; avez-vous des remarques ?

MME BOUVIER.- Lorsque que nous avons étudié les demandes de subventions, je n'ai pas vu cette association, je ne la connais pas, je voulais savoir ce qu'elle est ; peut-être pourrait-on connaître ses statuts et en savoir plus ?

M. LE MAIRE.- C'est Monsieur CHAOUCHI qui en est Président ; elle existe depuis quelques années, elle était tenue en sommeil ; il a réactivé cette association et n'a pas fait de demande de subvention car il était pris par le temps, mais je pense qu'il va nous solliciter.

MME BOUVIER.- Peut-on avoir les statuts ?

M. LE MAIRE.- Pas de problème.

M. BEAUVOIS.- Pour n'importe quelle association en France, les statuts sont publics en Préfecture ou sous-préfecture ; c'était une association en sommeil ; ce sont des jeunes des Blanchards qui l'ont réactivée récemment, pour essayer de faire une animation au niveau des jeunes gens des Blanchards ; M. CHAOUCHI est surveillant au Lycée Jean de la Fontaine et il prépare le concours de CPE ; il en est le Président ; il veut faire de l'animation le soir, au niveau de la salle bleue, et à l'étage au niveau du Palais des Rencontres ; cette salle avait été utilisée voici longtemps par Tous Ensemble aux Blanchards.

M. FENARDJI.- Pour les connaître, c'est une association de jeunes très certainement, mais ce n'est pas quelqu'un qui réside aux Blanchards, c'est tout. Il sera bon d'être vigilant sur l'acceptation des jeunes de cette association par rapport aux jeunes des Blanchards ; je le dis comme cela.

M. LE MAIRE.- Le fait qu'il n'habite pas aux Blanchards n'est pas rédhibitoire pour mener une animation ; c'est plutôt bien et si des gens de l'extérieur veulent mettre en place des associations sur les lieux de vie, c'est être ouvert ; on ne peut pas non plus limiter au territoire.

Votre remarque m'interpelle un peu, je le dis franchement ; il faut faire preuve de générosité dans ce genre d'animation, c'est plutôt bien qu'un lieu comme celui-ci puisse être de nouveau réapproprié par la jeunesse ; on manque d'animation sur ces lieux de vie ; il y a des jeunes qui veulent s'engager dans des locaux remis à neuf, qui sont des locaux agréables ; vous appelez à être vigilant, bien sûr il faut que nous le soyons, avec Akim, le responsable, mais c'est plutôt une bonne chose.

4B – Mise à disposition de locaux au Comité des Fêtes Jean de La Fontaine

M. LE MAIRE.- C'est un local qui se situe dans la Maison des associations, un bureau ; pas de remarque ?

(Aucune intervention)

4C – Tarif du musée Jean de La Fontaine – Opération «Au musée cet été»

M. LE MAIRE.- C'est une demande de subvention auprès du Conseil Général ; l'opération aura lieu les 16 et 17 juillet et 20 et 21 août ; c'est 3.200 € de subvention du Conseil Général. Je salue l'engagement très fort et je félicite et remercie Françoise MAUJEAN et l'ensemble des équipes du Musée Jean de La Fontaine, en partenariat avec la médiathèque ; c'est souvent cloisonné d'un point de vue locaux, et nous avons contribué à du décroisement, à faire que les choses se passent ensemble, en incluant le Musée de l'Hôtel Dieu ; cela a été un formidable succès ; il y avait beaucoup de monde dans les rues, il fallait attendre au Musée de l'Hôtel Dieu pour aller visiter ; pas de remarque ?

(Aucune intervention)

4D – Action en justice – Tribunal Administratif d'Amiens

M. LE MAIRE.- Il s'agit que la ville puisse se défendre par rapport aux recours déposés par Messieurs FILLION et FENARDJI ; pas de remarque ?

(Aucune intervention)

M. FENARDJI.- Abstention ; est ce que l'on vote ?

M. LE MAIRE.- Non, on vous informe ; c'est réglementaire.

4E – Marchés publics – Procédure adaptée

M. LE MAIRE.- Eclairage des salles d'exposition au SILO par l'entreprise Pierre DUVAL, 21.550,80 € ; dans le cadre des travaux d'aménagement de la place Jean de La Fontaine, des avenants avec les entreprises titulaires ayant pour objet l'insertion des clauses sociales afin de promouvoir l'emploi des personnes rencontrant des difficultés particulières, en application de l'article 14 du code des marchés publics ; cet avenant prévoit 500 heures minimales de travail pour le public en insertion pour l'entreprise RVM et 250 heures pour l'entreprise GTIE ; merci à Mohamed REZZOUKI de son engagement à faire aboutir cette décision politique, qui est maintenant concrète, on l'a vu encore avec la pose de la première pierre du syndicat d'assainissement, avec 6.000 heures envisagées pour ce public d'insertion.

FINANCES

8 – Tarifs municipaux

MME MAUJEAN.- Je rapporte la délibération de Monsieur BARDOUX sur les tarifs du conservatoire, ils ont été augmentés de 1,70 % sans changement dans les modalités de calcul ; un élément nouveau cette année, en se rapprochant du Trésor Public, enfin une possibilité est mise en place de payer en plusieurs fois : en une fois au mois d'octobre, en deux fois, en octobre et novembre et en 3 fois en juin à la réinscription ; c'est une avancée largement positive, qui va dans le sens des familles, qui ont parfois un gros budget à prévoir au moment de la rentrée scolaire.

Vous avez sur le même document les tarifs du Musée et du Vieux Château, aucune augmentation ; nous avons toujours ce souci d'ouvrir au plus grand nombre le musée ; sur ce tarif, appliquer 1,70 % de toute façon n'amènerait pas une grande recette supplémentaire ; en revanche, nous continuons notre partenariat avec l'OTSI,

qui fait un excellent travail, pour continuer à développer le tourisme dans le sud de l'Aisne et qui vend tous ces produits, qui valorise le musée Jean de la Fontaine etc. ; grâce à une bonne communication et un partenariat pour la nuit des Musées, la médiathèque et le Musée de l'Hôtel Dieu, cette année, nous avons triplé le nombre d'entrées : plus de 300 personnes. Je vous demande de voter ces tarifs.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

9 – Subvention exceptionnelle à l'association « AX'C »

MME MAUJEAN.- Ce dossier nous est parvenu après l'arbitrage des subventions culturelles ; AX'C est une association créée au Lycée Jean de La Fontaine, en lien direct avec l'atelier de danse et celui de théâtre, qui a de nombreux projets ; cette année, elle s'inscrit également dans l'année de la culture et nous a demandé une subvention de 500 € ; le conseil municipal décide d'attribuer à l'association cette subvention de 500 €.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

CULTURE

5 – Conventions de partenariat : Patrimoine Vivant/Union Musicale/Comité des Fêtes/Virges Armes/En Avant la Culture.

MME MAUJEAN.- Ces conventions ont été renouvelées sur les mêmes bases ; les subventions ont été maintenues, voire augmentées ; avant de passer au vote, avez-vous des questions par rapport à l'une ou l'autre de ces conventions ?

(Aucune intervention)

Vous en avez copie dans les annexes pour chaque subvention ; nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

6 – Règlement intérieur du Conservatoire Municipal de Musique.

MME MAUJEAN.- Il a été revu car dans la convention avec l'Union Musicale, le problème des parcours diversifiés entre l'Union Musicale et le conservatoire a été abordé ; si on l'a abordé du côté de l'Union Musicale, on l'aborde du côté du règlement du Conservatoire ; il a été revu et nous avons donc inscrit la possibilité de payer en plusieurs fois, pour les parents qui inscrivent les enfants ; je vous invite à en prendre connaissance dans les annexes ; avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

24 – Information sur le don à la Ville d'œuvres d'Achille JACOPIN.

MME MAUJEAN.- Je vous fais lecture d'un mémo ; dans le cadre de l'année de la Sculpture, la direction des affaires culturelles organise au Silo une exposition consacrée au sculpteur castelthéodoricien Achille Emile JACOPIN ayant lieu du 29 août au 17 novembre 2011.

Monsieur HENOCQUE, directeur du service culturel, assisté de Nicolas BONDENET, chargé de mission du musée Jean de La Fontaine, ont pris contact avec le petit-fils de l'artiste, Jean-François JACOPIN, pour solliciter dans un premier temps sa collaboration et le prêt d'œuvres pour l'évènement. Lors de la réunion du 12 janvier dernier autour de l'exposition, il se trouve que Monsieur JACOPIN a annoncé son intention d'offrir à la ville une partie de sa collection d'œuvres et d'archives de son grand-père ; ce don très important est effectif depuis le 3 mai dernier ; les objets qui ont été cherchés à Drancy et à Bordeaux sont actuellement stockés au musée et au Silo ; ce don vient enrichir les collections municipales par un meuble sculpté en bois, 14 sculptures, 7 tableaux dont l'autoportrait de l'artiste et un de Jean de la Fontaine, plus de 200 dessins et archives, une collection de 400 photographies sous plaques de verre, des albums photographiques de ses œuvres et de sa famille, des effets personnels, sa blouse de travail, sa boîte à couleurs et sa palette de peintre ; c'est un don considérable, voyez ; je vous demande l'autorisation d'attribuer ce don aux collections municipales et de les inscrire sur l'inventaire du musée Jean de la Fontaine ; j'ai à votre disposition une liste détaillée et complète concernant ce don.

M. LE MAIRE.- C'est une information sans vote, notre patrimoine culturel s'enrichit ; merci à Bruno HENOCQUE et Madame MAUJEAN.

MME MAUJEAN.- Et merci surtout à Monsieur JACOPIN, qui a été très sensible au fait que l'on veuille faire une grande manifestation autour de son grand-père et qui a pensé que c'était le moment de valoriser les collections de son grand-père.

PERSONNEL

7 – Tableau des emplois permanents - Modification

M. DUCLOUX.- Nous vous proposons la création, dans le secteur de l'animation, d'un adjoint d'animation de deuxième classe à temps complet, avec une rémunération statutaire ; avez-vous des questions ?

M. VERCAUTEREN.- Vous parlez d'une création, mais cela est difficile s'il n'y a pas de suppression derrière ; en commission, nous avons appris tout à l'heure que cette création était compensée par la suppression d'un poste du contrat Léo LAGRANGE ; pouvez-vous nous en dire plus ?

M. BEAUVOIS.- Vous connaissez la maxime romaine, « qui veut la paix prépare la guerre ». La direction de la Rotonde a été privatisée voici quelques années et confiée à Léo LAGRANGE ; ces deux postes nous coûtent autour de 90.000 € ; c'est très cher ; nous avons un rendez-vous au mois de mai avec

Léo LAGRANGE, pour leur demander de faire des efforts sur ces tarifs ; s'ils ne font pas d'effort sur les tarifs, il est clair que nous aurons à envisager, de façon très claire, la fin de la privatisation et la recollectivisation du service de la Rotonde ; mais pour collectiviser un service, il faut que les postes soient libres ; on se dégage donc des marges de manœuvre pour pouvoir négocier en position de force avec Léo LAGRANGE.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de prise de parole ?

M. FENARDJI.- Je ne pensais pas intervenir, mais j'ai été interpellé par la question de notre collègue ; il y a suppression de poste ou pas ?

M. BEAUVOIS.- Il va y avoir négociation.

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de suppression de poste à l'intérieur du service de la mairie, il n'y a pas de poste de fonctionnaire supprimé, mais la possibilité de créer un poste en supprimant le même poste qui est détenu aujourd'hui dans le privé et qui a des actions pour la ville.

M. FENARDJI.- Dans la convention avec Léo LAGRANGE, on va leur demander de retirer un poste ? En clair, c'est cela ?

M. BEAUVOIS.- On négociera pour les deux personnes mais il faut des marges de manœuvre sur des postes qui existent dans la ville, il fallait en créer un pour négocier en position de force.

MME BOUVIER.- Pour continuer le débat sur Léo LAGRANGE, supprimer un poste, ne plus reconduire la convention, pourquoi pas ? Mais avant, il faudrait peut-être évaluer ce que Léo LAGRANGE nous apporte ou pas ; avant que le conseil municipal en décide, je pense qu'il y aura une évaluation des objectifs autour de cette convention avec Léo LAGRANGE ?

M. DUCLOUX.- Bien sûr, mais deux postes pour 90.000 €, cela semble énorme et nous demandons la création de ce poste pour être en position de force ; si Léo LAGRANGE n'accepte pas de revoir à la baisse ses conditions, nous aurons besoin de ce poste pour mettre la personne qui est déjà en poste.

MME BOUVIER.- D'accord.

M. TURPIN.- Je ne me souviens plus du dossier, mais si c'est 90.000 €, Léo LAGRANGE n'est pas n'importe qui, c'est une association d'éducation populaire reconnue, que l'on connaît tous ; il y a des salaires et d'autres choses à côté, probablement, tu es d'accord avec moi ? C'est une action, un service rendu.

M. BEAUVOIS.- On n'en sait rien.

M. TURPIN.- Il faut donc faire une évaluation ; c'est un service rendu ; il l'est ou pas ; s'il n'est pas rendu, on le remet en cause, point barre et vous avez raison ; s'il est rendu, regardons ce qui se passe, c'est tout.

M. BEAUVOIS.- Je suis tout à fait d'accord avec toi, mais c'est sur le service plus que l'on cherche.

M. TURPIN.- Cela veut dire que vous avez fait une évaluation et estimez aujourd'hui que la prestation réalisée ne correspond pas au coût et qu'en conclusion, vous voulez d'abord modifier la convention qui nous lie à Léo LAGRANGE, la rediscuter avec eux et deuxièmement, intégrer un poste municipal pour avoir peut-

être une meilleure efficacité ; je souhaite dans ce cas qu'il n'y ait pas une perte d'emploi pour quelqu'un.

M. BEAUVOIS.- C'est pour cela que nous faisons ceci.

M. TURPIN.- Nous sommes tout à fait d'accord dans ce cas.

M. BEAUVOIS.- C'est dans cette optique que nous avons ouvert un poste ; nous savons que les deux personnes qui travaillent à Léo LAGRANGE sont des environs ; si demain, Léo LAGRANGE s'en va, je ne sais s'ils vont le suivre ou pas ; sinon, l'on proposera une solution humaine, qui signifie les intégrer.

M. TURPIN.- Comme ça, c'est clair.

M. LE MAIRE.- Il est évident que, si le bilan fait avec Léo LAGRANGE et le directeur prochainement n'apparaît pas comme étant porteur des attentes de la ville, la direction qui sera prise ne doit en aucun cas se faire au détriment des salariés.

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Pour : 30

Abstentions : 2 (Groupe « Unis pour Château »)

URBANISME

10 – Convention publique d'aménagement « quartier de l'Île » avec la SEDA Avenant n°2 et approbation du compte-rendu annuel 2010.

MME JACOB.- Il s'agit de renouveler la convention d'aménagement signée en 2005 avec la SEDA dans le cadre de la revitalisation du quartier de l'Île ; la convention prend fin le 17 juin prochain, il s'agit de permettre à la SEDA de poursuivre sa mission jusqu'au 31 décembre 2013.

Un petit topo sur l'année 2010 : le solde disponible au 31 décembre : 1.266.747 € en terme de trésorerie ; cette année, il a été acquis pour 300.000 € par la SEDA les 66 et 68 rue Carnot, 3.000 € de produits financiers et de l'autre côté, du côté de la rémunération, 12.396 € pour la SEDA cette année, prestations intellectuelles 135 € et frais divers, 4.879 €.

En ce qui concerne l'année 2011, pas de recette prévue, en revanche des dépenses relatives à la rue Carnot, actuellement le total du coût de l'aménagement de la rue Carnot approche les 600.000 € quand cela sera terminé, et pour 2011, il est budgété 457.800 €.

Il est proposé dans la délibération d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention publique d'aménagement avec la SEDA et approuver le compte rendu 2010 établi par la SEDA que vous avez en annexe ; avez-vous des questions ?

M. TURPIN.- Nous avons évoqué ensemble qu'il y a une modification de la destination de cette convention publique d'aménagement ; c'est votre choix, aujourd'hui, elle servira à financer des travaux rue Carnot, point.

MME JACOB.- C'est cela ; nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

11 – Arrêté préfectoral instituant des servitudes d'utilité publique sur la parcelle AK n°242 – Avis du conseil municipal.

MME JACOB.- L'arrêté préfectoral demande l'avis du conseil municipal sur la parcelle AK n°242, avenue de la République, où était installée précédemment la société VEOLIA qui avait une activité de collecte d'ordures ménagères ; par courrier en date du 15 avril 2011, Monsieur le Préfet de l'Aisne informe la Ville qu'il envisage d'instaurer des servitudes d'utilité publique sur cette parcelle ; nous sommes dans le cadre de la protection de l'environnement : il nous est demandé, conformément à l'article susvisé par le code de l'environnement, de donner un avis à ce projet d'arrêté.

L'intéressant est de s'arrêter sur la prescription n° 1 : l'ensemble du site est réservé à un usage industriel ; c'est la vision de l'arrêté préfectoral, dans la continuité de ce qui était ; la prescription n°2 est que si l'on souhaite changer l'usage du site, il est nécessaire de réaliser une étude préalable, permettant de connaître précisément la pollution, et de remédier à des situations de pollution ; en clair, il ne sera plus question maintenant de recourir à des parties polluées ; si l'on veut à cet endroit avoir un projet d'aménagement avec de l'habitation par exemple, il faudrait mettre en place les mesures qui s'imposent, pour rendre le terrain propre à sa nouvelle destination.

Il s'agit pour nous d'émettre si vous en êtes d'accord, un avis favorable sur le projet d'arrêté préfectoral instaurant des servitudes d'utilité publique sur cette parcelle.

Par ailleurs, je vous rappelle que la commune a signé un compromis de vente avec la société VEOLIA pour devenir propriétaire de cette parcelle ; j'attends la question : si cette parcelle est revendue, ce vers quoi elle se destine, il sera à la charge de l'acquéreur de réaliser la dépollution car VEOLIA ne souhaitait pas se soumettre à cette vision des choses préalablement.

M. TURPIN.- Vous avez posé la question et fait la réponse.

MME JACOB.- Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

MME BOUVIER.- Hors délibération, je pose à Monsieur le Maire la question suivante : il avait déclaré, fut un temps, avec force affichage, aux associations caritatives de la maison des solidarités, que l'extension du CCAS, l'extension du Secours Populaire, de la Croix Rouge, du Secours Catholique, etc. se ferait autour de ce terrain VEOLIA, car le Secours Populaire est à l'étroit, qu'il fallait de la place, et de créer sur ce terrain un pôle social ; on en a parlé tout à l'heure à la commission ; qu'en est-il, quel est l'avenir du pôle social ?

MME LEFEVRE.- Je prends la parole par rapport à ce sujet ; concernant l'étude sur le CCAS, nous travaillons toujours sur l'extension du CCAS dans le sens que vous mentionnez, avec le regroupement dans des locaux plus adaptés de toutes les associations caritatives, comme actuellement, mais dans des locaux qui ont besoin d'être réaménagés et d'être remis au goût du jour ; il y a ce terrain VEOLIA

et aussi celui qui longe le CCAS, dit terrain Deruelle, qui a été acheté ; nous sommes déjà propriétaires ; l'extension est prévue à la fois sur le terrain Deruelle et ce terrain VEOLIA, en l'attente de voir la signature, déjà, et la méthode de dépollution.

On l'avait déjà abordé l'autre jour au conseil d'administration du CCAS ; nous sommes toujours dans l'attente aussi de savoir ce que vont devenir les locaux de Pôle Emploi, qui a prévu de déménager sur le site NOVACEL ; c'est toujours en cours ; ce n'est pas abandonné ; le projet social, nous y travaillons, à la fois avec les décisions de Pôle Emploi, les décisions du terrain VEOLIA, mais cela avance ; c'est toujours à l'ordre du jour ; c'est toujours la volonté politique de la ville de faire un pôle social, un guichet unique plutôt, où tout le monde puisse être rassemblé ; nous avons aussi l'accueil des SDF et j'y tiens beaucoup ; nous avons toujours la convention avec l'hôtel Wilson pour la nuit et la location de l'appartement avenue de la République pour l'accueil de jour.

Ce sont des projets qui ne peuvent pas se faire très rapidement, c'est le côté humain, ce n'est pas quelque chose que l'on peut décider comme cela, en peu de temps, en plus en ayant beaucoup d'éléments autour, dont nous ne sommes pas forcément les maîtres du jeu.

MME BOUVIER.- Vous comprenez notre impatience, car depuis 2008, nous parlons de ce projet, d'autant plus que nous pourrions peut-être éviter d'avoir ces échanges au conseil municipal si une commission municipale retraite active pouvait avoir lieu.

MME LEFEVRE.- Vous parliez l'autre jour en conseil d'administration du CCAS de la maison SNCF qui se trouve à l'autre bout de l'avenue de la République ; vous dites que depuis 2008, nous n'avons pas avancé sur le sujet, que pour l'instant rien ne pointe son nez ; la maison SNCF, vous l'aviez achetée en 2004-2005 ; en 2008, il n'y avait aucun projet vraiment viable dans les tiroirs.

MME BOUVIER.- Ne m'entraînez pas là-dessus !

MME LEFEVRE.- C'est le côté humain ; nous avons passé un cap, les Garats n'existent plus, cela a été accéléré ; je suis fière de ce qu'on a pu mettre en place dans notre situation temporaire, car cela reste temporaire.

MME BOUVIER.- Quand allez-vous réunir votre commission municipale affaires sociales et retraite active ?

MME LEFEVRE.- A la rentrée de septembre peut-être ? Je serai à la retraite au premier juillet et j'aurais beaucoup de temps pour être active sur la ville.

MME BOUVIER.- Bravo Madame !

M. LE MAIRE.- Je me félicite de cet échange ; nous avons été retardés, car le terrain n'est toujours pas signé avec l'entreprise VEOLIA, pour diverses raisons ; cela sera fait prochainement j'espère ; dans le cadre de l'affectation et de l'aménagement de ces deux terrains, Deruelle dont nous sommes propriétaires maintenant et de VEOLIA, le projet intégrera l'extension ; nous allons essayer d'optimiser l'ensemble des locaux sur place, avec une orientation de solidarité pour moderniser certains aspects.

Oui, il y a des attentes de la part des associations caritatives, ce n'est pas perdu de vue, il n'y a pas eu de communication sur ce sujet, nous avons la volonté

de regrouper, c'est une différence essentielle avec le projet de la maison SNCF dans lequel vous étiez engagés ; on veut vraiment ce pôle social, qui va s'enrichir d'ailleurs avec la mise en œuvre le plus rapidement possible d'un service dédié aux personnes à domicile, qu'il faut que nous renforçons et rendions encore plus performant, plus efficace.

Si l'on veut défendre le service public, il faut que la collectivité aussi se modernise dans ses actions, que cela soit d'un point de vue communication ou autre ; il y a une émulation, je ne parle pas de concurrence, avec l'arrivée des associations sur des créneaux bien spécifiques sur le territoire ; il faut que le service du CCAS puisse évoluer et c'est l'orientation qui sera proposée prochainement ; nous souhaiterions tous que les choses puissent avancer beaucoup plus vite, mais les investissements sont sur les rails et dans les jours qui viennent, concernant ce que je viens de dire, cela sera mis en place.

MME LEFEVRE.- Je remercie publiquement Monsieur REZZOUKI et toute son équipe pour l'aménagement du parking qui est fait maintenant, car avec le parking Pôle Emploi, la Croix Rouge, le Secours Populaire, les Restos du cœur, le CCAS, c'était la pagaille.

M. LE MAIRE.- Il n'y avait pas de place.

12 – Acquisition des parcelles cadastrées ZT n° 28 (Nogentel) et AA n° 31 (Etampes sur Marne) – Décision modificative.

MME JACOB.- Là, il a fallu faire force de persévérance et de patience là !

Par délibération du 9 juin 2010, le conseil municipal avait accepté l'acquisition de deux parcelles, une sur Etampes, une sur Nogentel, pour permettre l'extension des équipements du stade municipal ; les services des domaines avaient estimé les parcelles AA 31 sur Etampes, pour 17.941 m² et ZT 28 sur Nogentel pour 44.103 m² à 2,20 € le m² ; après cela, un certain nombre de rebondissements ont eu lieu ; il avait été demandé à l'assemblée d'accepter l'acquisition de ces parcelles à un prix de 3 € le m² soit 186.132 €. La ville prendra à sa charge l'indemnité d'éviction, il faut avancer dans ce sens, de l'agriculteur, de l'exploitant de ces terres, Monsieur VIVIER, pour un montant de 34.777,05 €.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à acquérir ces parcelles pour un prix de 3 € le m² ; Maître CARCELLE rédigera les actes ; les frais sont à la charge de l'acquéreur ; la commune prendra à sa charge l'indemnité d'éviction de l'agriculteur, soit 34.777,05 € ; un nouveau bail sera établi au profit de Monsieur VIVIER, sur une surface de 50.528 m², à prendre sur les parcelles AA 31 et ZT 28, moyennant un fermage habituel de 4 quintaux à l'hectare, pour 18 ans.

En gros, on acquiert une parcelle plus grande que prévu, on va utiliser pour le service du sport ce dont il y a besoin et le reste sera remis à bail dans le cadre d'un bail rural ; il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire ou moi-même à signer les pièces relatives à ce dossier ; cela annule et remplace la délibération du 9 juin 2010. Avez-vous des questions ?

M. TURPIN.- Sur l'affaire du bail, on achète plus grand que prévu, on ne peut faire autrement, on ne sait pas ce que les terrains qui vont être réemployés à

une activité agricole deviendront par la suite ; ne serait-il pas justifié (car dans le droit rural, c'est très compliqué) de mettre en place un bail précaire ? Cela nous permet de maîtriser plus facilement l'avenir ; le bail précaire, c'est ce qui se passe pour des terrains de la ville au-delà de Blanchards : les agriculteurs ont touché des indemnités d'éviction et depuis dix ans, des baux précaires se sont installés ; car si l'on résigne un bail, on repart pour renégocier, pour repayer, il sera de nouveau propriétaire de quelque chose ; donc, il faut regarder avec lui pour un bail de tacite reconduction plutôt précaire qui s'installe.

MME JACOB.- Sur le fond, en matière de droit rural, vous avez raison.

M. TURPIN.- Je ne suis pas spécialiste, mais c'est tellement compliqué !

MME JACOB.- La contractualisation dépend grandement des parties ; la difficulté de l'affaire a été la négociation des tenants et des aboutissants ; Monsieur DUCLOUX pourrait vous répondre ; c'était loin d'être simple et pour obtenir la possibilité de réorganiser les aménagements sportifs, il a fallu faire tout de même des concessions ; celle-ci en est une.

M. DUCLOUX.- Tout à l'heure, vous parliez de notre projet. Depuis 2008, nous négocions cette parcelle ; au départ, nous ne souhaitons acheter qu'un hectare, c'était le besoin pour agrandir le stade municipal ; après, le vendeur avait accepté dans un premier temps, et dans un deuxième temps a dit « non, cela ne m'intéresse pas ; je ne vends plus » ; on lui a demandé pourquoi il ne voulait plus vendre ; les négociations ont commencé avec Monsieur VIVIER qui souhaitait ne pas être exproprié de ce terrain et laisser sa place.

Nous avons renégocié avec le propriétaire de ce terrain, Monsieur TRONC, et lui avons dit : « si vous le souhaitez, nous achetons la totalité de la parcelle », ce qu'il a accepté, aux conditions de 3 € ; depuis le début de la négociation, nous sommes restés sur les 3 € ; après, nous avons demandé à l'agriculteur exploitant une négociation d'éviction sur un hectare, mais il avait toutes les cartes en main déjà, et il pouvait faire opposition à la vente ; dès le départ, il pouvait préempter et acheter le terrain, car nous achetions les six hectares dont il était exploitant ; la négociation a duré trois ans, et pieds et mains liés, nous avons accepté ses conditions, sinon aujourd'hui nous ne pouvions pas acheter ; il reste exploitant, nous lui proposons un bail de 18 ans, mais à l'heure actuelle, nous n'avons besoin que d'un hectare.

M. TURPIN.- Si c'est cela, il ne veut pas racheter ce qu'il va occuper ?

M. DUCLOUX.- C'est bien que l'on ait acheté les six hectares, pour moi c'est une bonne affaire, à 3 €.

M. TURPIN.- Le prix paraît correct, c'est une bonne négociation, nous sommes d'accord, le problème n'est pas là ; je n'ai pas participé aux négociations, mais on se lie les poings avec quelqu'un.

M. DUCLOUX.- C'est vrai, mais je pense qu'il n'avait pas les moyens de l'acheter ; cependant, il avait besoin d'un certain montant d'argent, de liquidités, c'est pourquoi il a accepté cette négociation ; sinon il pouvait très bien préempter les six hectares, et nous n'aurions pu rien faire.

M. TURPIN.- D'accord, mais on se lie ; c'est la remarque que je fais.

M. DUCLOUX.- Il y aura une autre négociation s'il y en a besoin, mais je suis d'accord avec vous, on aurait pu négocier avec lui encore plus.

M. TURPIN.- Ce n'est pas négocier encore plus, mais un droit rural se réinstalle là, et le droit rural, c'est comme s'il était propriétaire.

M. DUCLOUX.- La preuve, on lui donne 34.000 € !

M. TURPIN.- Il a perdu des surfaces, il doit défendre ses intérêts, il a raison, mais pour aller au bout, on aurait pu dire : « un jour ou l'autre la ville aura besoin de ces terrains, s'étendra, et pour ce faire, il faut qu'elle ait la maîtrise de son foncier ».

M. DUCLOUX.- On est quand même propriétaire, on a déjà quelque chose.

M. GENDARME.- Mais avec un bail.

M. TURPIN.- C'est pourquoi à Blanchards, nous avons réussi à imposer un bail précaire ; c'était des négociations compliquées ; des négociations de terre, c'est toujours compliqué ; vous êtes arrivé à un résultat, je fais la remarque, vous me dites que l'on ne pouvait aller au-delà, dont acte.

M. DUCLOUX.- Exactement, et je suis très satisfait de ce résultat, car beaucoup m'ont dit « ce terrain, vous ne l'aurez jamais » ; depuis trois ans, tout le monde me prédit que je pourrais toujours attendre le terrain et je pense que certains s'y sont employés !

MME JACOB.- Avez-vous d'autres remarques ?

M. BREME.- En commission des sports, nous en avons débattu, la question avait été posée par Monsieur FENARDJI, il nous semblait que la communauté de communes avait la compétence pour l'extension du stade ; nous en avons parlé, nous n'avions pas les éléments sous la main, mais dans la délibération du conseil municipal du 27 janvier 2009 nous avons fait un retrait de délibération sur la délibération de 2008, car le sous-préfet notait que « la commune de Château-Thierry n'ayant plus compétence pour l'extension du stade, il était demandé à l'assemblée de retirer la délibération » ; aujourd'hui, on reprend la compétence.

M. DUCLOUX.- Nous n'agrandissons pas le stade, nous achetons du terrain, c'est tout.

M. BREME.- C'est marqué « pour l'extension du stade ».

M. DUCLOUX.- C'est ce qu'on veut écrire ; si demain, on ne veut pas faire l'extension, elle ne se fera pas ; c'est pour vous informer que demain, nous souhaitons le faire, mais pour l'instant on passe la délibération de l'achat du terrain, pas celle de l'extension du stade.

MME JACOB.- Il y a deux choses, la question de l'acquisition et la ville a toute compétence pour acheter ou vendre des terrains, soyons clairs ; ensuite, il y a la destination qu'on confère, ce qu'on va en faire, et rien ne nous empêche de déléguer, c'est bien ce que nous avons fait d'ailleurs, dans le cadre de la délégation de compétence, la réorganisation de ce stade ; c'est l'ambiguïté.

Aujourd'hui, on achète un terrain effectivement à destination de ; on ne dit pas que c'est la ville qui fera les aménagements ni comment les choses vont se faire, ce n'est pas le propos de la délibération ; je vous rejoins sur la délégation, mais nous ne sommes pas tout à fait dans ce terme ; si vous voulez bien relire la délibération, nous sommes sur l'idée de ; on peut vous suivre, mais tout de suite on n'est pas en

train de dire que la ville fait des investissements sur ce terrain, que cela coûte tant et on vous demande de le délibérer ; on vous dit que la ville acquiert du foncier et souhaite que ce soit vers telle destination ; elle ne précise pas si c'est elle ou la communauté de communes qui le fait ; c'est peut-être une affaire de nuance, mais c'est important, si vous me le permettez.

M. FENARDJI.- Pour abonder dans ce sens, pour le conseil municipal, on se doit d'être très clair et droit dans nos bottes ; qu'est-ce qui empêcherait que ce soit la communauté de communes qui soit propriétaire de ces terrains et organise cette extension ? Il faut savoir que sur Château-Thierry, la ville centre, l'infrastructure commune très souvent a été financée par les finances de la ville, et a bénéficié aux alentours ; nous avons donc perdu beaucoup d'habitants de Château-Thierry, mais qui bénéficient des infrastructures communes.

Cela aurait été une bonne occasion pour la communauté de communes de faire de l'investissement sur du foncier, mais aussi, en collaboration avec la ville, de créer ce projet ; c'est très bien, c'est intégré et va répondre de manière efficace, car cela sera un complexe sportif, mais je ne comprends pas que sur le projet de délibération, il est clair que ce soit pour l'extension du terrain de sport ; pourquoi cela ne serait pas à la communauté de communes de mettre la main à la poche et de faire bénéficier l'ensemble des communes du canton ? Cela serait une bonne action politique pour elle, et en plus, cela nous permettrait d'apporter notre influence sur la manière d'envisager ce projet simplement, et cela serait une économie pour nos concitoyens.

MME JACOB.- L'accessoire est toujours subordonné au principal ; pour être droit dans ses bottes, les aménagements sportifs à cet endroit sont des propriétés foncières de la ville et il est plus simple et cohérent que la ville puisse acquérir cette parcelle pour l'extension ; si l'on regarde ce qui s'est fait dans le passé, on a toujours fonctionné de cette manière, au moins sur le territoire de la ville de Château-Thierry ; il est vrai que la solidarité coûte cher, on peut se poser la question d'une solution plutôt qu'une autre ; nous sommes assez partisans de cette continuité, qui avait au moins le mérite de nous préserver de la propriété foncière et ses aléas ; aujourd'hui c'est un terrain de football ou autre chose, dans 15 ans cela sera peut-être autrement ; on se posait la question de savoir s'il était utile de conserver des parcelles de cultures, et je crois qu'il est parfois utile de pouvoir conserver la maîtrise globale du foncier d'un aménagement collectif ; mais c'est un choix politique qui en vaut bien un autre, je vous le concède.

M. BREME.- Sur quelle base a-t-on calculé l'éviction ? Car sur un hectare, elle est plus chère que le prix d'achat !

MME JACOB.- Il y a des barèmes chez les notaires ; la SAFER en a aussi, puis vous avez la convention entre les uns et les autres qui intervient ; quand Monsieur DUCLOUX dit que ce Monsieur n'avait pas un moment envie de vendre, à certains moments il avait envie, à d'autres il a été fort bien conseillé et à la suite, il a fini par dire : « je sais qu'ils en ont besoin de toute façon, je vais chercher le maximum des choses » ; l'a-t-il fait tout seul ? C'est une autre affaire, mais quand

j'entends des personnes qui ont travaillé de près sur ce dossier, elles sont dubitatives.

M. BREME.- Et le prix du loyer, c'est lui qui l'a fixé aussi ?

M. DUCLOUX.- C'est le même qu'il avait auparavant.

MME JACOB.- Ce sont des conventions notariales ; si vous demandez à un notaire, c'est cela, mais 4 quintaux, la ville n'est pas volée quand même !

M. FENARDJI.- Six hectares !

M. TURPIN.- J'étais focalisé sur le bail, mais la question était juste tout à l'heure : je ne comprends pas bien le tour de passe-passe entre la ville qui achète, alors que c'est la communauté de communes qui a la compétence, est-ce que cela veut dire qu'il est plus facile de faire accepter au conseil municipal de Château-Thierry un tel achat qu'au niveau de la communauté de communes ? Je ne pense pas.

Si la ville veut acquérir, il faudrait qu'elle remette à disposition et recède à la communauté de communes la part des activités sportives en question, et que la ville garde la réserve foncière ; mais il faudrait l'indiquer dans la délibération, car le sous-préfet va regarder cela et sera capable de retoquer.

MME JACOB.- Nous avons pris les précautions d'usage.

M. TURPIN.- Je ne comprends pas ; Omar FENARDJI a raison, on est sur une démarche intercommunale d'un équipement sportif, cela touche tout le monde et c'est donc une démarche de la communauté de communes ; dans un système où l'on va regarder comment évoluent les dépenses de la ville centre avec les dépenses de la communauté de communes, on avait le bon exemple de l'investissement typique de la communauté de communes.

On peut aller au bout des choses ; ou alors, il y a un tour de passe-passe que je ne comprends pas, une astuce que je ne comprends pas ; pourquoi la ville achète et pas la communauté de communes ? Soit il y a une cohérence, il n'y a pas de tour de passe-passe et on dit bien que la part des équipements qui seront attribués à l'extension du stade reviendra à la communauté de communes, sur la base de l'achat, tel que la ville l'a fait.

M. DUCLOUX.- Aujourd'hui nous achetons plus de six hectares ; un hectare seulement sera consacré à l'extension du terrain de rugby et du terrain de football ; actuellement, le terrain de football et de rugby appartiennent à la ville de Château-Thierry ; ces terrains seront réaménagés par la communauté de communes, avec création d'un club house et de vestiaires pour le rugby ; là, nous serons dans les équipements ; mais pour l'instant, nous achetons un terrain, point ; il n'y a pas d'astuce.

M. TURPIN.- Je ne comprends pas.

M. LE MAIRE.- Il faut rendre compréhensible ce qui se passe ; cela a toujours été la démarche de la ville de Château-Thierry, comme la démarche de l'ensemble des collectivités locales ; quand vous travaillez avec la région Picardie, et vous l'avez fait avec le gymnase Brise-Bèche : le foncier a été acquis par la ville ; c'était la condition sine qua non pour que le conseil régional réalise l'investissement ; vous avez acheté le terrain d'apprentissage de la moto à Etampes sur Marne, il a été

acheté par la ville, mis à disposition de la communauté de communes ; je pourrais multiplier les exemples ; c'est là une règle avec les collectivités locales.

Ce dont nous pourrions nous féliciter tous, je le dis à mon collègue professeur d'EPS, Eric BREME, c'est la perspective de pouvoir contribuer aux équipements sportifs, tant attendus par les sportifs.

M. BREME.- Là-dessus on est d'accord.

M. DUCLOUX.- Depuis plus de trois ans !

M. LE MAIRE.- Et se féliciter aussi que la communauté de communes ait pris la compétence de certains équipements sportifs ; ce n'est pas moi qui l'ai décidé, c'était l'ancienne majorité et je m'en félicite ; les équipements sportifs réalisés par la communauté de communes, ce ne sont pas tous les équipements sportifs, ce sont des équipement sportifs dédiés ; le terrain de rugby fait partie des équipements sportifs qui seront financés entièrement par la communauté de communes ; je ne vois pas comment faire des détours, c'est simple.

Vous avez raison de dire qu'il y aurait mieux valu que le bail etc., vous avez raison, mais quand le propriétaire décide... et franchement, je le dis en toute amitié, s'il n'avait pas subi des pressions pour ne pas vendre au prix et ne pas signer, les choses auraient pu se passer déjà depuis longtemps ; maintenant les choses sont engagées, elles vont se faire ; tout le monde devrait être heureux que le stade puisse enfin avoir un véritable terrain de rugby ; Serge, tu va souvent le voir, c'est une honte ! Ils sont obligés de faire le tour du stade avec des cordes ; quand on sait que l'équipe de rugby va monter de division !

Je dis bravo à la communauté de communes de faire cet investissement et la ville regardera comment elle mettra à disposition cet espace, comme on l'a fait voici peu de temps, et cela posait moins de questions, avec les terrains du gymnase nautique ; il n'y a pas d'obstruction quelle qu'elle soit sur ce projet.

M. FONTAINE.- Je reviens sur ces terrains et ce qui a été dit auparavant ; je faisais partie de ceux qui négociaient pour les terrains à Brise-Bèche ; il faut savoir que le gymnase était aux conditions de la Région, si la commune voulait avoir un gymnase pour les deux lycées, Jules Verne et Jean de La Fontaine ; nous étions sous les conditions, à cette époque c'était 6 millions de francs, à l'époque ; il n'y avait pas d'intercommunalité ; on ne peut donc pas dire qu'il n'y avait que la possibilité que la ville achète ces terrains ; on ne peut pas comparer, c'est impossible.

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas dit cela, je vous prie de m'excuser ; mais la Région pouvait l'acheter également, c'est le même problème exactement.

M. FONTAINE.- En ce cas, je vous réponds qu'en ce cas, la Région ne faisait pas le gymnase.

M. LE MAIRE.- Vous me donnez raison et je suis d'accord avec vous.

M. FONTAINE.- La région a une compétence sur l'intercommunalité.

M. LE MAIRE.- Elle n'a pas compétence sur tous les équipements sportifs, reprenez les statuts.

M. FONTAINE.- Il serait plus logique que cela soit l'intercommunalité qui achète l'hectare nécessaire pour l'agrandissement du stade ; je ne suis pas contre, et je suis même vraiment pour, mais ces dépenses concernent plutôt

l'intercommunalité ; vous pouvez dire ce que vous voulez ; il n'aurait peut-être pas fallu construire le gymnase ; je ne sais pas ; je trouve que l'on va trop loin pour un hectare.

MME JACOB.- Avez-vous d'autres remarques ?

M. BREME.- Avec le retrait de la délibération de janvier 2009, en effet la communauté de communes de la région de Château-Thierry est compétente depuis le 18 août 2006 en matière de politique de développement et notamment a déclaré d'intérêt communautaire la construction, la gestion d'équipements, l'extension des bâtiments et des espaces sportifs déjà existants.

M. LE MAIRE.- Quel est le lien avec le foncier ?

MME BOUVIER.- Les espaces sportifs.

M. LE MAIRE.- Vous le savez aussi bien que moi, car c'est vous qui avez écrit les statuts de la communauté de communes, en matière sportive : la communauté de communes est compétente dans les équipements sportifs, la règle est de mettre à disposition le foncier ; c'est une règle qui vaut pour le Conseil Régional de Picardie, quand il construit quelque chose et pour le Conseil Général de l'Aisne quand il construit quelque chose ; c'est qu'il a sollicité pour la piscine, l'équipement aquatique ; la seule règle est que la communauté de communes maîtrise le foncier et le mette à disposition du Conseil Général ; c'est pareil pour le vélo-route voie verte, le Conseil Général fera pareil ; je veux bien que l'on essaie de réécrire les règles, mais les collectivités territoriales ... bien évidemment, je serais heureux que la communauté de communes puisse tout financer mais comment fera-t-elle pour le financer ? Il y a des règles donc.

MME JACOB.- Avez-vous d'autres remarques ou interventions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Pour : 24

Contre : 6 (Groupe « Château-Thierry, j'aime ma ville »)

Abstentions : 2 (Groupe « Unis pour Château »)

13 – Cession de la parcelle cadastrée AK n°415 (Avenue de la République)

MME JACOB.- En juin dernier, le conseil municipal a approuvé la cession de la parcelle AK 35 au 56 Avenue de la République pour la société EDI, de manière à pouvoir installer là le Pôle Emploi ; il se trouve que la société FINAMUR, filiale du Crédit Agricole, propose de se substituer à EDI pour acquérir dans les mêmes conditions que précédemment la parcelle AK 415, pour un prix total de 300.000 €, c'est-à-dire 150 € le m², avec une surface de 2 005 m², estimation des Domaines à 93 € le m² ; il s'agit d'autoriser le Maire à procéder à la vente de la parcelle en question au profit de la société FINAMUR, 300.000 €, et autoriser le Maire ou le premier adjoint à signer l'acte notarié s'y référant, chez Maître CARBONNEIL, les frais étant afférents à l'acquéreur ; il s'agit bien sûr d'annuler et remplacer la délibération du 9 juin 2010 et je vous informe également que la cession est prévue pour les prochains jours, jeudi prochain normalement ; c'est un dossier ancien déjà,

qui a déjà fait l'objet d'un permis d'aménager, qui est autorisé et a été affiché en bonne et due forme ; le Pôle Emploi doit s'installer dans ses nouveaux locaux à la fin de l'année 2011 ; il y a tout de même intérêt de le faire rapidement pour que les travaux puissent commencer. Avez-vous des questions ?

M. TURPIN.- Je ne peux que me féliciter que ce type d'opérateur, qui est un filiale du Crédit Agricole, qui est solide, vienne, mais pourquoi EDI renonce-t-il ?

MME JACOB.- EDI n'a pas eu les moyens de faire, quand Pôle Emploi a contractualisé, Pôle Emploi a demandé des garanties plus fortes que ce qu'ils étaient en mesure de faire ; EDI renonce donc à son droit ; c'est dans les mêmes conditions, il n'y a pas de tractation entre les deux ; c'est une question de solidité financière.

M. TURPIN.- EDI est la petite sœur de ceux qui veulent investir à Château-Thierry par ailleurs et ce n'était pas bon de mettre tous les œufs dans le même panier, je l'avais dit ; je suis satisfait de voir que l'on prend un autre partenaire ; ce qui m'inquiète, si EDI renonce, cela veut dire que la grande sœur peut renoncer aussi à sa politique de logements sur Château-Thierry ?

MME JACOB.- Ce n'est pas du tout le cas, mais on pourrait imaginer tous les cas de figure.

M. TURPIN.- Vous êtes certaine qu'ils ne renonceront pas par ailleurs ?

MME JACOB.- Tant que ce n'est pas fait, pour moi, cela n'existe pas ; je ne peux pas être certaine, mais je peux vous dire de suite qu'EDI a organisé l'ensemble des tractations avec FINAMUR.

M. TURPIN.- Pour se désister proprement.

MME JACOB.- Pour que cela soit fait proprement et surtout que ce soit fait certainement, les meilleurs projets sont ceux qui aboutissent, dès lors qu'ils ont les moyens de faire, que la contractualisation est prête et que les fonds sont prêts à être débloqués, je dis O.K.

M. TURPIN.- Il est clair que le projet va se faire, les partenaires tiennent la route.

MME JACOB.- Oui ; concernant le prix de vente, nous restons inchangé, c'est toujours une estimation supérieure à celle des Domaines, vous l'avez noté ; avez-vous d'autres remarques ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

14 – Cession de la parcelle cadastrée AK n° 416 (Avenue de la République)

MME JACOB.- Nous sommes sur la même parcelle. La société AMODIA était titulaire d'un compromis de vente, car nous avons délibéré à même date, le 9 juin 2010, il s'agit d'accepter une substitution pour la société CIMA dans les mêmes conditions de prix, soit 525.264 €, 93 € le m², estimation des Domaines, pour 5.648 m² et d'autoriser Monsieur le Maire à céder à la CIMA pour le prix indiqué, autoriser le Maire ou le premier adjoint à signer l'acte et les actes afférents, Maître CARBONNEIL sera le notaire à signer avec les frais à la charge de

l'acquéreur ; cela annule et remplace la délibération du 9 juin 2010, comme pour la précédente délibération ; pour information, le compromis serait signé le même jour que FINAMUR, jeudi ; le permis d'aménager a été déposé le 8 ou 9 juin de mémoire, pour essayer, autant que faire se peut, d'obtenir une cession, c'est-à-dire la purge du permis d'aménager avant la fin de l'année 2011, sans aucune garantie aujourd'hui car nous n'avons pas les fonds disponibles chez le notaire que les choses seront de manière sûre et certaine réalisées, avez-vous des questions ?

MME BOUVIER.- Dans un conseil municipal, on avait parlé d'un désamiantage : qu'en est-il et qui va le faire ?

MME JACOB.- Nous sommes toujours exactement dans les mêmes conditions que précédemment, c'est l'acquéreur qui s'en charge ; cela sera la CIMA ; c'est le même compromis dans les mêmes conditions que précédemment ; avez-vous d'autres remarques ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

M. LE MAIRE.- Avec les produits de la vente, cela nous permet d'acheter pour faire le stade.

M. TURPIN.- Qui faut-il remercier pour avoir acheté ces terrains avant ? Il y a une logique de continuité !

M. LE MAIRE.- Je vous en remercie ; je suis d'accord avec toi, mais sur le terrain du stade, tu m'expliqueras quand même !

INTERCOMMUNALITE

15 – Commission intercommunale d'accessibilité – Désignation de représentants.

M. LE MAIRE.- Dans le cadre des décisions prises, nous avons retenu Monsieur VERLET comme maître d'œuvre dans le cadre d'une étude sur l'ascenseur pour la Ville, pour un montant de 19.000 €.

M. REZZOUKI.- L'étude est réalisée, c'est maintenant la préparation des travaux.

M. LE MAIRE.- Je parle de l'ascenseur, car M. BENTZ y est très sensible et je souhaite qu'on puisse le mettre dans le document qui sera distribué aux habitants.

Je propose Monsieur BENTZ et Madame LEFEVRE pour faire partie de la commission intercommunale d'accessibilité de la communauté de communes de la région de Château-Thierry ; y a-t-il d'autres candidats ?

(Aucune intervention)

Cette formulation est très importante, sinon il y a annulation ; nous sommes très attentifs au respect de la règle, que cela soit pour ce dossier ou pour d'autres.

M. FENARDJI.- Il n'y a pas de brouhaha là, on a bien entendu.

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas d'autre candidat ?

M. FRERE.- C'est un demi-acte de candidature ; ce sont deux représentants uniquement, mais dans le cas où il y aurait une suppléance à désigner, je souhaite être suppléant.

MME LEFEVRE.- C'est Monsieur BENTZ qui est titulaire et moi suppléante ; mais tu peux être suppléant du suppléant.

M. LE MAIRE.- L'important est que Madame LEFEVRE puisse peut-être te le dire au besoin ; nous passons au vote sur la désignation de Jean-Pierre BENTZ et Sylvie LEFEVRE.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Je vous en remercie.

16 – SIVU « Refuge Fourrière de la Picoterie » - Retrait de la commune de Monthurel.

M. LE MAIRE.- Je vous propose d'accepter le retrait de la commune de Monthurel du SIVU de la Picoterie ; nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

TRAVAUX

17 – Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – Demandes de subventions.

M. LE MAIRE.- C'est une nouvelle dotation de l'Etat ; l'Etat ne fait pas preuve de générosité avec la DETR, c'est la contraction de la dotation globale d'équipement et de la dotation de développement rural, avec un montant qui est inférieur de 900.000 € sur l'enveloppe départementale, soit 10 % de subvention en moins pour l'ensemble du département de l'Aisne.

M. REZZOUKI.- Tout a été dit sur l'approche politique, c'est la contraction de la dotation globale d'équipement et de la dotation de développement rural ; on aurait pu croire et penser, on l'avait abordé en commission travaux également, que l'addition des deux serait équivalente voire supérieure à ce qu'on pouvait toucher en DGE et DDR, ce n'est pas le cas ; c'est pour introduire le fait que le programme subventionnable DETR 2011 ne reste qu'une proposition sur les différents travaux et aménagements engagés, et qu'ils ne seront pas tous subventionnables dans le cadre de cette DETR ; on nous demande de réaliser un classement, une hiérarchisation des dossiers subventionnables ; vous avez une copie dans vos pochettes des différentes opérations et des montants.

En premier, nous sommes dans la continuité des demandes de subvention de l'année dernière, le réaménagement de la Rotonde, ensuite celui de la mairie pour l'accessibilité, la création de l'ascenseur ; en 3, les grosses réparations scolaires dans le groupe des Chesneaux ; en 4, au niveau des écoles, le matériel informatique et pédagogique, ce sont les tableaux numériques qui seront développés et déployés sur les établissements scolaires, c'est une première phase qui va être reconduite sur les deux années suivantes ; les travaux en matière de sécurité, des panneaux de

signalisation et systèmes d'alarme et de protection contre l'intrusion sur le site de U1, travaux divers, aménagement d'espaces verts sur la place Jean de La Fontaine ; le montant global de demande de subvention est réalisé sur un montant total des aménagements de 2,2 M€ pour un montant de subvention DGE potentielle à 492.000 € ; avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

18 – Marché de location de véhicules – Avenant.

M. REZZOUKI.- Nous avons procédé à l'acquisition de véhicules dans le cadre d'un contrat longue durée ; lors de l'attribution de ce marché, il était convenu que le prestataire ou fournisseur attributaire, DEXIA, puisse procéder à l'acquisition des véhicules relativement âgés et anciens du parc de la ville de Château-Thierry ; pour ces véhicules, les 4, il s'agissait d'un montant de 1.800 € ; nous avons été interpellés par des agents municipaux qui souhaitaient se porter acquéreurs de ces différents véhicules, une négociation a été engagée avec la société DEXIA pour qu'elle renonce à l'achat de ces 4 véhicules, convenu pour un montant de 1.800 € ; au lieu d'être achetés par DEXIA, ces véhicules seront mis en vente au personnel municipal ; l'incidence financière est de 1.800 € TTC ; nous sommes toujours dans la même logique que celle pour les biens immobiliers, de proposer l'acquisition en premier lieu au personnel municipal ; avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

M. LE MAIRE.- Vous avez noté l'âge des véhicules : 14 ans, 21 ans, 19 ans, 14 ans.

19 – Restauration générale des façades du Musée Jean de La Fontaine – Tranche conditionnelle n°2 – Avenant n°1 : Lot 1 : Maçonnerie pierre de taille.

M. REZZOUKI.- C'est un avenant de 2.700 € pour la société PAYEUX Restauration ; après étude, il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à la réalisation des travaux qui vont intervenir sur la façade tout en gardant son harmonie et son allure d'origine ; ce sont des orientations techniques amenées par l'architecte en chef des monuments historiques ; vu le montant, il n'y aura pas de question particulière, je pense ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

SPORTS

20 – Convention de partenariat avec l'OMS

M. DUCLOUX.- C'est une convention qui a déjà été signée par une délibération du 27 mai 2009, à renouveler tous les ans, pour verser la subvention de fonctionnement à l'OMS. Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Pour : 31

Non participation au vote : 1 (M. BREME)

M. DUCLOUX.- Il est Président de l'OMS.

21 – Subventions exceptionnelles aux clubs sportifs.

M. DUCLOUX.- Ce sont des subventions exceptionnelles ; vous avez voté la subvention globale aux associations sportives ; nous proposons pour l'Athlétic Club un montant de 750 € pour les performances et surtout une aide financière pour l'entraînement de Monsieur Florian LETOURNEAU ; vous avez 500 € dans le dossier, mais nous avons en commission des sports proposé 750 € ; la rectification est dans vos pochettes, c'est bien 750 € pour Monsieur LETOURNEAU, c'est dans le cadre de son entraînement ; il participe à de nombreux stages en altitude, il est à la porte de l'équipe de France mais n'en fait pas partie ; il a pour cela de fortes charges d'entraînement.

Ensuite, c'est pour l'Etoile Cycliste qui avait fait une mauvaise déclaration au moment de la demande de subvention ; devant la réclamation de la Présidente, nous avons recalculé cette subvention et aujourd'hui, nous demandons une subvention exceptionnelle pour recoller au bon montant, de 800 €.

La dernière est l'escalade, pour un déplacement de jeunes en compétition au championnat de France ; avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

M. LE MAIRE.- Je remercie l'Etoile Cycliste après sa participation à l'arrivée de l'étape du Tour de Picardie, qui a été une animation très suivie, avec beaucoup de monde ; le Tour de Picardie a rencontré un très grand succès ; vous avez pu le voir dans la presse aujourd'hui, c'était comparable à l'arrivée d'une étape du Tour de France ; je remercie celles et ceux qui ont contribué à sa venue et d'autres sponsors ; c'est ainsi que l'on fait connaître sa ville, notre collègue Claudine PONDROM a accompagné Bernard HINAULT toute la journée et a passé un très bon moment ; aux dires des organisateurs d'ASO, ils ont été très heureux de faire étape à Château-Thierry ; il y avait du monde ce samedi après-midi dans la ville, cela faisait plaisir.

M. DUCLOUX.- A Charly sur Marne dimanche matin, j'ai reçu de nombreuses félicitations pour la journée qu'ils ont passé à Château-Thierry.

M. LE MAIRE.- Pendant la journée, je note qu'il restait des places de parking disponibles sur la place de l'hôtel de ville ; nous avons fait des photos, suite à la visite de nos amis les commerçants de la ville de Château-Thierry ; samedi après-midi, il était toujours possible de stationner sur la place de l'hôtel de ville.

M. FILLION.- Vous le prenez sur le ton de la rigolade, mais la prochaine fois je vous ferai en sorte de vous inviter avec les commerçants à faire leur caisse le samedi soir et vous verrez que cela ne sera pas marrant ; je n'ai pas envie de rire.

M. LE MAIRE.- Il n'y a aucune difficulté pour que nous puissions établir un véritable dialogue ; la porte de la mairie est toujours ouverte, c'est un plaisir d'accueillir 30 commerçants à la fois, mais vouloir régler les problèmes alors qu'ils sont compliqués, difficiles, cela nécessite que l'on puisse avoir un véritable débat avec le président des commerçants, que nous avons eu ; j'ai bien noté que le débat est difficile avec cette institution ; dans les jours qui viennent, vous recevrez un courrier pour vous inviter à une action constructive ; qu'il y ait des problèmes aujourd'hui, personne ne peut le nier, ce n'est pas en faisant une opération médiatique comme celle-ci que l'on va régler le problème des commerçants de la Grande Rue ; la méthode a été utilisée, nous l'acceptons, et dès les jours prochains Marie-Eve MARTELLE organisera une réunion sur ce sujet, qui est un sujet compliqué, du développement et du rayonnement du commerce dans la Grande Rue.

Cela nécessite un traitement de fond et pas de venir dire « à cause du Tour de Picardie, etc. » ; il doit être compliqué d'être commerçant aujourd'hui, vous l'aviez dit en son temps, je ne sais si vous vous souvenez, il faut aussi que les commerçants se remettent en cause ; j'ai lu avec attention, car mes collaborateurs m'ont fait lire l'article et la photo, j'ai regretté que l'Union ne soit pas conviée à cette réunion, constructive, d'ailleurs, du moins je l'espère : il y a un exemple significatif dans cette Grande Rue : un commerçant développait depuis plusieurs années une activité commerciale suivie, avec beaucoup de succès, il a vendu, 6 mois après le commerce ferme ; les conditions d'accueil de la Grande Rue étaient les mêmes voici 18 mois qu'aujourd'hui ; même si la situation conjoncturelle a changé, je veux dire aussi que le commerce dépend du commerçant ; il peut avoir des tas d'éléments ensuite, vous l'aviez souligné à un moment avec beaucoup de vigueur d'ailleurs ; il n'y a pas de polémique là-dessus, c'est une véritable préoccupation, et je fais confiance à Madame MARTELLE et l'association des boutiques pour que nous puissions œuvrer ensemble et je souhaite que les commerçants de la Grande Rue participent à cette réflexion.

M. DUCLOUX.- Une information est parue dans l'Union aujourd'hui à laquelle je voudrais répondre ; on disait que le sponsor avait obligé, demandé plutôt, que l'on fasse l'arrivée en centre ville ; c'est tout à fait le contraire que ce commerçant avait demandé ; il avait demandé une arrivée dans la zone industrielle sur l'avenue de l'Europe, mais pour des raisons de sécurité, ASO ne voulait pas aller

dans la zone industrielle ; c'est uniquement pour des questions de sécurité ; cela n'a rien à voir avec les problèmes des commerçants.

M. LE MAIRE.- Nous engagerons le débat, j'espère que Monsieur FILLION sera des nôtres pour y participer, il n'y a aucune difficulté ; j'aurais bien aimé que vous soyez là vendredi matin, c'est droit dans les yeux que l'on aurait pu se dire les choses, car c'est notre façon de procéder.

22 – Projet « Château-Thierry en forme » - Demande de subvention à la CARSAT Nord Picardie.

MME DOUAY.- Dans le cadre de notre projet «Château-Thierry en forme», nous souhaitons mettre en place un atelier d'activité physique adaptée pour les seniors ; cela correspond bien à notre projet d'adhésion au PNNS, de façon à rompre l'isolement et à maintenir nos seniors en forme.

Nous avons reçu un appel à projets de la CARSAT Nord Picardie, qui signifie la Caisse d'Assurance Retraite et Santé au Travail, qui remplace la CRAM, la Caisse Régionale d'Assurance Maladie ; nous avons fait un projet pour demander une subvention de 2.200 € pour subventionner l'atelier, qui aurait lieu à partir de la rentrée de septembre dans les locaux de Castel Repos ; c'est une session de 12 séances pour une dizaine de personnes ; ces ateliers ont rencontré jusqu'à présent un gros succès ; nous souhaitons continuer à les mettre en place ; je vous demande de bien vouloir adhérer à ce projet ; avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

C'est en liaison avec la fédération française d'éducation physique du monde moderne, un atelier programme intégré d'animation dynamique, pour éviter ou minimiser les chutes et les fractures ; merci pour tous les seniors de la ville.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

23 – Information sur les travaux en ville.

M. REZZOUKI.- il s'agit de faire le point sur l'ensemble des travaux engagés aujourd'hui sur le centre ville de Château-Thierry ; nous avons pu en débattre et en discuter, ils sont menés sans incidence sur la circulation et le stationnement, nous en avons bien tenu compte.

La situation du marché couvert : nous sommes en phase de réception des travaux, le montant engagé est de 710.000 € de mémoire ; cela a consisté à restructurer l'ensemble de la surface en 3 espaces, d'un côté Orange et d'un autre côté la Vie Claire ; nous avons pu constater la qualité des différents aménagements, tant pour Orange que pour la Vie Claire, mais également les moyens mis en place par la municipalité à disposition des commerçants qui, pour certains d'entre eux, ont la possibilité dorénavant de pouvoir s'y déployer et déployer leur activité commerciale sur un espace mis à disposition par la municipalité.

Au droit du marché couvert, il y a les places de stationnement utiles, nécessaires et disponibles, pour pouvoir y accéder. Avez-vous des observations particulières et demandes d'informations ou compléments ?

(Aucune intervention)

Autre point, le déroulement de la Rotonde, gros chantier engagé sur la ville de Château-Thierry, avec moins d'incidences sur le fonctionnement dans le centre ville de Château-Thierry ; aujourd'hui, 2 M€ d'investissements sur cet espace structurant du territoire, destiné à être ouvert vers les autres et à être considéré comme un nouvel espace de rencontre et nouvel espace culturel mis à disposition du monde associatif et des associations culturelles plus particulièrement ; les travaux sont en avance, la réception de l'ensemble des lots est pour le mois de novembre ; je ferai un point sur l'impact économique sur le territoire et l'approche sociale de l'ensemble de ces investissements sur notre commune ; nous avons eu des recherches, bien évidemment, toujours avec des surprises, cette fois-ci sur la Rotonde ; pour ceux qui connaissent leur ville et qui vivent leur ville, nous sommes sur un espace où le service archéologique réalise des découvertes assez fantastiques ; nous pouvons remercier le service archéologique, et particulièrement M. ZIEGLER pour l'énergie déployée pour la sauvegarde du patrimoine et de l'histoire de notre ville ; il apparaîtra et dans le temps on le confirmera, la nécessité de mettre en valeur les vestiges de la cité gallo-romaine, dont le cœur était sur le quartiers des Vaucrises ; nous aurons certainement des avenants financiers sur cette approche.

Autre point, la rue Carnot ; j'essaie de faire attention à la manière dont je vais l'amener ; on pourrait considérer que je pourrais être prétentieux et faire de l'auto satisfaction sur ce point bien particulier.

M. TURPIN.- Ce n'est pas votre style !

M. LE MAIRE.- Et pourtant, il pourrait, mais il ne le fera pas.

M. REZZOUKI.- Cela se passe très bien, aujourd'hui, les travaux de la rue Carnot ont beaucoup moins d'incidences, c'est le point d'information quand même, que ce que l'on pouvait craindre et ce que craignaient également les commerçants ; mais sur un projet comme celui-ci, comme sur l'ensemble des autres projets, qui ont été conduits et menés en toute concertation avec les commerçants, par le biais de leurs représentants qui sont les boutiques de Château-Thierry, ce sont des travaux amenés à évoluer et plus particulièrement en matière de circulation de stationnement au jour le jour ; il était convenu que la rue Carnot soit barrée du début des travaux jusqu'à la fin août ; ce n'est pas le cas, vous avez pu le constater, l'avancement du chantier se fait très bien ; nous avons eu la possibilité de faire circuler les véhicules après que l'entreprise ait quitté les lieux, sans remettre en cause l'approche en matière de sécurité pour les employés de l'entreprise et pour les riverains, pas plus que le délai final de ces travaux ; l'entreprise EHTP qui intervient pour la réhabilitation de l'ensemble des réseaux est sur sa phase finale de travaux ; l'entreprise VALLET SAUNAL qui a été retenue (j'apporte l'information également) par la SEDA dans le cadre de la convention publique d'aménagement

comme entreprise intervenante pour l'aménagement de surfaces devrait attaquer les travaux pour le 13 juin, c'est programmé, jusqu'à la fin août pour le meilleur des cas.

Place Jean de La Fontaine, c'est un aménagement qui a suscité beaucoup de questions et plus particulièrement en ce moment, du fait que l'on n'a pas d'entreprise présente sur le chantier, tout simplement car il y a une très forte interaction entre les travaux de la rue Carnot et de la place Jean de La Fontaine ; il avait été demandé de minimiser l'impact des différents travaux en matière de circulation et stationnement ; aujourd'hui, les travaux rue Carnot étant bien avancés, l'entreprise GTIE devrait occuper l'espace place Jean de La Fontaine d'ici 15 jours, le temps que le syndicat d'assainissement puisse remplacer sa conduite, installée de manière provisoire sur le pont de la Marne.

De manière générale, quelles sont les incidences en matière de circulation ? Elles ne sont pas si dramatiques que cela, en tout cas beaucoup moins que l'on n'aurait pu le craindre ; quelles sont les incidences sur l'activité économique, et commerciale plus particulièrement ? Il restera à le définir dans un contexte conjoncturel compliqué (la situation économique est compliquée sur l'ensemble de Château-Thierry et pour l'ensemble de l'activité économique) ; aujourd'hui, en retour des commerçants de la rue Carnot, l'incidence est moindre, et j'insiste là-dessus ; on n'oublie pas que la commission est programmée dans 15 jours ; il me semble que les travaux qui ont été engagés l'ont été en apportant une garantie aux commerçants d'étudier les situations de tout un chacun sur les incidences des travaux et les incidences sur le chiffre d'affaires.

M. FENARDJI.- Pouvez-vous être plus simple dans votre propos ? C'est très complexe, je perds le fil et pourtant j'ai un bon français !

M. REZZOUKI.- La commission d'indemnisation doit se réunir dans 15 jours ; seront déterminés dans 15 jours les différents critères qui nous amèneront à procéder à l'indemnisation des commerçants qui auraient pu subir un quelconque préjudice ; c'est la première fois que cette commission est mise en place, je le rappelle.

Sauf s'il y a des questions particulières, j'ajoute que sur le déroulement place Jean de La Fontaine, en matière d'échéancier, les travaux risquent d'être repoussés jusqu'à la fin du mois de septembre ; Carnot c'est fin août, Place Jean de La Fontaine, fin septembre.

M. LE MAIRE.- Le déplacement de la statue, c'est pour quand ?

M. REZZOUKI.- Fin septembre ; avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

M. LE MAIRE.- Et pourtant cela préoccupe beaucoup de monde, il faut que ces travaux soient faits et aujourd'hui, tout le monde a bien compris que c'était nécessaire et indispensable pour donner de l'attractivité à la ville ; le magasin « La Vie Claire » est officiellement ouvert avec des enseignes.

Nous faisons maintenant le point sur la construction des logements, bien engagée dans certains domaines.

MME JACOB.- tous les programmes ne seront pas abordés ce soir ; nous partons sur ceux sortis de terre, pour avoir des perspectives de mise en location notamment.

AKERYS sera terminé sur 2011, c'est un bailleur social et il est temps de se retourner vers Sylvie LEFEVRE si vous avez des demandes particulières ; cela va soulager sérieusement les bailleurs sociaux actuels, c'est une cinquantaine de logements.

On présente ce soir l'équivalent de 100 logements supplémentaires entre 2011 et 2012 avec l'impact sur les infrastructures en général, les écoles, la piscine, les activités périscolaires, et nous l'espérons aussi le commerce ; le CIL suit de près cette affaire également.

La Madeleine, 50 logements arrivent sur 2012, nous en sommes aux fondations pour l'instant ; il y a des points à voir avec les riverains et le site, qui est particulièrement fragile ; les choses suivent leur cours correctement ; le Président du Foyer Rémois qui construit là est confiant sur les délais 2012 ; de la location aussi, directement organisée par le Foyer Rémois qui est à Reims.

Le Jeu de Paume ; on est dans de l'accession à la propriété, il reste 3 appartements à vendre, de mémoire ; il faut aller pour cela à l'agence immobilière en haut de la Grande Rue : ce programme ne bénéficie d'aucun apport de fiscalité, car nous n'avons ni le droit à la loi Scellier, ni à d'autres dispositions particulières ; on parle de la fiscalité pour les usagers, les citoyens qui achètent pour relouer éventuellement : cela représente une augmentation de fiscalité pour la ville et on en parle assez souvent ; ce sont 150 logements en gros, une taxe d'habitation pour la plupart, nous l'espérons, taxe foncière uniquement pour le Jeu de Paume.

Sur les projets qui ne sont pas présentés ici, le permis d'aménager est accepté et signé pour 50 autres logements en accession à la propriété, maisons individuelles cette fois-ci et un petit collectif, rue des Chopinettes ; c'est fait et c'est acté.

D'autres dossiers sont en instance sur l'arrière des parcelles de l'avenue de Soissons, au 48, et deux maisons plus bas sur un projet qui n'est pas encore déposé ; en commission urbanisme, nous avons abordé tout à l'heure toute la partie Blanchards, nous y reviendrons plus en détail une prochaine fois ; les permis sont en instruction et même en cours de pré-instruction, le point sera fait au prochain conseil municipal.

Je profite de l'occasion qui nous est donnée ; il y sera proposé de réaliser le débat sur le PADD dans le cadre de la révision du PLU ; avez-vous des questions sur ce qui a été présenté ?

(Aucune intervention)

25 – Motion pour la réhabilitation de la prison.

M. LE MAIRE.- Je vous la lis :

Lors de sa séance du 9 juin 2010, le conseil municipal adoptait à l'unanimité une motion pour s'opposer à la fermeture du Centre Pénitentiaire de Château-Thierry. Elle avait été suivie d'une importante mobilisation des syndicats,

des personnels et des élus contre ce projet de fermeture. Nous sommes même allés avec quelques élus rencontrer le directeur de Cabinet du Garde des Sceaux de l'époque, le 5 mai dernier.

Le 5 mai dernier, Monsieur Michel MERCIER, ministre de la justice, nous annonçait le nouveau programme immobilier pénitentiaire et son plan de modernisation des prisons. Ce fut pour nous l'occasion d'apprendre que le centre pénitentiaire de Château-Thierry était maintenu ouvert.

Cependant, pour que la nouvelle soit réellement une bonne nouvelle, car derrière il y a de l'activité économique, de l'emploi, du commerce, etc., *il est indispensable que nous sachions quand les crédits afférents à la réhabilitation lourde de cet établissement seront inscrits. Bien évidemment, un échancier sur la mise en œuvre de cette rénovation est lui aussi nécessaire.*

Pour nous, l'annonce formulée concernant le maintien du 54 Avenue de Soissons à Château-Thierry est aujourd'hui incomplète et insuffisante au regard du manque de confort dans lequel vivent les détenus ; et si Monsieur le Garde des Sceaux a tenu au maintien de cet équipement, c'est que la mobilisation, la spécificité et le savoir-faire des personnels ont joué un rôle capital.

Le maintien du centre pénitentiaire de Château-Thierry ne peut être pérenne que si tout est entrepris pour rénover les bâtiments et les mettre aux normes. Il en va de la dignité des conditions de détention des personnes incarcérées et des conditions de travail des agents. Le fait qu'il ait été bâti en 1850 n'a pas empêché qu'il devienne, au fil du temps, un établissement pilote, unique en France. La volonté d'humanisation exprimée par l'ensemble des personnels, reconnue par tous, est un véritable exemple d'innovation du métier carcéral.

C'est cela qui avait été mis en avant par le rapport d'information sénatorial n° 434 déposé le 5 mai 2010. Mais l'humanisation, si elle dépend d'un savoir-faire humain, est aussi tributaire de la qualité des locaux.

C'est pourquoi nous sollicitons Monsieur le Ministre Garde des Sceaux pour avoir l'assurance que les financements nécessaires à la rénovation et à la mise aux normes du centre pénitentiaire de Château-Thierry soient mobilisés le plus rapidement possible.

Avez-vous des questions ?

M. TURPIN.- La délibération est vraiment très bien ; il faut se méfier des promesses électorales ; on promet quelque chose et 6 mois ou 1 an après, quand les élections sont passées, si on est encore au pouvoir, on prend d'autres décisions.

Deuxièmement, elle est très bien car sur cette délibération, on tient compte des conditions de vie des gens qui sont incarcérés ; on est solidaire des salariés, on est solidaire de ce que cela veut dire pour la ville, mais aussi solidaire des gens qui sont dedans, car effectivement c'est un bâtiment qui aujourd'hui nécessite des aménagements ; il est vrai que de toutes façons, s'il n'y a pas un engagement clair de l'Etat sur un réaménagement très lourd, c'est que derrière, ils ont décidé de le fermer une fois pour toute, et si ce n'est pas demain, cela sera après demain ; l'engagement doit être pris non pas simplement formel, mais sur des aménagements forts, car des conditions humaines sont nécessaires ; on respecte les gens qui sont

dedans et on n'est pas fou, s'il n'y a pas d'investissement, un jour ou l'autre, c'est quand même l'épée de Damoclès.

M. FRERE.- La prison de Château-Thierry est concernée par le plan de relance du Gouvernement ; j'aurais aimé qu'apparaissent les montants investis sur la rénovation du réseau de chauffage de la prison, pour insister sur le fait que cela ne soit pas de l'argent perdu tout simplement ; on a rénové le chauffage et on la ferme ; on ne la ferme plus, il faut rénover le reste ; il aurait été bien de faire apparaître cet élément.

M. LE MAIRE.- Cette remarque a aussi été formulée au sein du Conseil Général, le montant était apparu lors de la première motion ; on peut rejoindre la première motion avec celle-ci si tu en étais d'accord ; pas d'autre prise de parole ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Mise en place d'une Maison de la Justice et du Droit à Château-Thierry.

M. BEAUVOIS.- Vous avez tous vu dans la presse qu'après plusieurs années de discussions, de luttes et de revendications, nous avons enfin obtenu pour 2012 l'annonce d'une création de MJD avec une prise à 80 % des financements d'investissements au niveau de la rénovation des locaux ; malgré tout, cela reste un pis-aller ; l'idéal aurait été de conserver notre tribunal avec toute ses compétences.

M. LE MAIRE.- C'est une information ; avez-vous d'autres questions ?

MME BOUVIER.- Je vais renforcer les propos de Monsieur BEAUVOIS : une maison de la justice et du droit, ce n'est pas un point d'accès aux droits tout simplement, c'est une présence humaine ; notre groupe souhaite qu'il y ait un greffe avancé, c'est-à-dire une humanité qui accueille les usagers, qu'il y ait des audiences foraines organisées ; c'est la lettre que nous avons envoyée le 5 juillet 2008 ; nous souhaitons qu'il y ait une concertation, elle est souhaitée, avec le tribunal des enfants, le juge aux affaires familiales et qu'ils puissent être intégrés dans le dispositif ; le PAD, d'accord, mais il faut être plus exigeant.

M. LE MAIRE.- A qui dites-vous qu'il faut être plus exigeant ?

MME BOUVIER.- A nous tous.

M. LE MAIRE.- Si nous avons un devoir d'exigence, c'est vis-à-vis du Gouvernement ; ce n'est pas nous qui décidons ; vous avez raison, il faut être exigeant, mais comme l'a dit Bruno BEAUVOIS, nous ne nous satisfaisons pas de cela ; la pire des décisions prises a été la suppression du tribunal d'instance de Château-Thierry.

A partir de là, on nous dit « vous aurez une MJD » ; dans cette MJD, il est prévu qu'il y ait des audiences foraines, mais nous souhaitons aller bien au-delà de tout cela, car c'est la casse des territoires qui a été organisée, avec cette réforme de la justice ; à mes permanences, par mois au moins 3 ou 4 personnes concernées par des jugements (divorce, tuteur, etc.) viennent me voir et me demandent comment elles font pour aller à Soissons ; c'est inique ; aujourd'hui c'est le Gouvernement

qu'il faut dénoncer ; après le combat a été mené à travers la MJD, qui est un pis-aller, je suis d'accord avec vous ; soyons exigeants tous ensemble, pour faire reculer le gouvernement, je suis d'accord.

M. BEAUVOIS.- Je suis tout à fait d'accord ; quand la décision de fermeture du tribunal est tombée, elle a été terrible à l'époque ; c'est tombé, et je regrette qu'il n'y ait pas eu de recours au tribunal administratif à l'époque.

M. LE MAIRE.- Comme d'autres communes l'ont fait.

M. BEAUVOIS.- Sur les 110 fermetures, il y a eu 80 recours et seulement 5 annulations ; il faut toujours mener la bataille, même si on sait que c'est très dur ; là, c'est une MJD, cela permettra de centraliser les différentes actions judiciaires réparties dans la ville, cela ouvre des perspectives, mais cela ne sera jamais un tribunal.

M. LE MAIRE.- Je suis d'accord avec la réflexion de fond de M. TURPIN tout à l'heure, quand il a dénoncé la Réforme Générale des Politiques Publiques, c'est cela qui est en cause, et croyez bien que l'on ne s'en contente pas, mais que faire par rapport à ce Gouvernement qui a montré du doigt les collectivités territoriales et les services publics ? Il faut changer de gouvernement ; je suis d'accord, et j'espère que ceux qui viendront seront à l'écoute d'un véritable service public ; un débat est organisé dimanche par le parti communiste, et je souhaite que l'on puisse travailler à tout cela tous ensemble ; il en va de l'intérêt et de la vie de nos habitants ; non, je ne suis pas satisfait.

MME BOUVIER.- Je compte sur vous, Monsieur le Maire, pour aller au-delà.

M. LE MAIRE.- Nous sommes allés à Paris, je vous l'ai dit tout à l'heure ; il a fallu attendre quelques mois pour avoir cette réponse.

Si cela ne dépendait que de moi, demain le tribunal d'instance est rouvert, la DDE revient pour instruire les permis sur le territoire qui a le plus de permis de construire sur l'ensemble de l'Aisne mais qui est partie à Soissons ; cela aussi, c'est un scandale à dénoncer ; après, on s'étonne que nos habitants, nos électeurs ne croient plus aux grandes paroles lancées et quelquefois, ils ont raison ; il faut changer de société, avoir un véritable service public de qualité qui aille dans le sens d'un lien social : nous allons relayer cette information, mais je crains fort et vous le savez aussi bien que moi, que ce gouvernement n'entende pas ; si certains députés UMP aujourd'hui souhaitent remettre en cause la Réforme Générale des Politiques Publiques, quand il s'agit de voter, ils sont là comme un seul homme ; l'éducation nationale, on l'a vu tout à l'heure ; c'est un combat politique aujourd'hui.

Je salue la présence d'une représentante syndicale, qui m'a fait passer un mot : contrairement à l'information diffusée tout à l'heure, le collectif se réunira à la mairie de Château-Thierry jeudi à 19 heures par rapport aux écoles et non à Marigny en Auxois.

C'est un combat de tous les jours, on peut regretter cette conception du fonctionnement démocratique, il faut toujours se battre pour conserver les acquis qui apparaissent indispensables au bon fonctionnement de la société.

S'il n'y a pas d'autre remarque, merci de votre participation active.

MME BOUVIER.- Un dysfonctionnement dont notre groupe voudrait vous faire part, pour travailler dans de meilleures conditions et préparer dans de meilleures conditions le conseil municipal ; ceux qui préparent le conseil municipal, ce sont les commissions ; qu'est-ce qu'une commission ? Elles sont composées de nous tous, les élus, et nous sommes mandatés par notre groupe pour participer à ces commissions ; nous avons l'information dans ces commissions, nous avons un débat et ensuite nous rendons compte à notre groupe ; cela, nous ne pouvons pas le faire, pourquoi ? Car quand les commissions ont lieu une heure avant le conseil municipal ou deux heures avant le conseil municipal ou la veille du conseil municipal, cela ne nous semble pas possible de faire notre travail ; nous ne pouvons pas rendre compte à notre groupe.

M. LE MAIRE.- Je vous entends et je suis d'accord avec vous.

MME BOUVIER.- C'est un conseil municipal de consensus pour une fois !

M. LE MAIRE.- Sauf sur le vote sur le terrain pour les sportifs ; mais je suis d'accord et je vais donner des consignes à Nicolas DRIOT ; je ne suis pas d'accord non plus sur le fait que des adjoints fixent les commissions à la veille du conseil municipal.

MME BOUVIER.- On ne peut en débattre au sein de notre groupe, c'est donc un souci ; mais n'allez pas sur un terrain sur lequel je ne veux pas aller, je reste seulement sur le sujet des commissions municipales et les délais par rapport au conseil municipal.

M. LE MAIRE.- J'intervenais sur le terrain de sports, mais je suis d'accord avec vous.

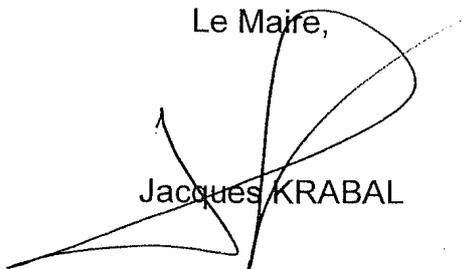
M. DUCLOUX.- La commission des sports a eu lieu jeudi dernier.

M. LE MAIRE.- Tu es un bon élève.

Je clos le conseil municipal ; il n'y a aucune obligation administrative mais nous le faisons avec beaucoup de mansuétude à l'égard des citoyens actifs que vous êtes, nous vous écoutons.

(La séance est levée à 21 heures 40)

Le Maire,



Jacques KRABAL

La Secrétaire de Séance,



Isabelle JACOB

SOMMAIRE

EDUCATION.....	3
1 – Fusion de l'école maternelle/élémentaire Les Chesneaux – Avis du conseil.	3
2 – Action en justice contre la fermeture d'une classe à l'école primaire Place Thiers.	3
3 – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 avril 2011.	9
4 – Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT.	10
4 A – Mise à disposition de locaux à l'association «Cultures d'ici et ailleurs»	10
4B – Mise à disposition de locaux au Comité des Fêtes Jean de La Fontaine.....	10
4C –Tarif du musée Jean de La Fontaine – Opération «Au musée cet été»	11
4D – Action en justice – Tribunal administratif d'Amiens	11
4E – Marchés publics – Procédure adaptée	11
FINANCES.....	11
8 – Tarifs municipaux	11
9 – Subvention exceptionnelle à l'association « AX'C ».....	12
CULTURE.....	12
5 – Conventions de partenariat : Patrimoine Vivant/Union Musicale/Comité des Fêtes/ Virges Armes/En Avant la Culture.	12
6 – Règlement intérieur du Conservatoire Municipal de Musique.....	12
QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS.....	12
24 – Information sur le don à la Ville d'œuvres d'Achille JACOPIN.....	13
PERSONNEL.....	13
7 – Tableau des emplois permanents - Modification.....	13
URBANISME	15
10 – CPA « quartier de l'île » avec la SEDA – Avenant n°2	15
11 – Arrêté préfectoral instituant des servitudes sur la parcelle AK n°242	16
12 – Acquisition des parcelles ZT n°28 (Nogentel) et AA n°31 (Etampes sur Marne).....	18
13 – Cession de la parcelle cadastrée AK n°415 (Av enue de la République)	24
14 – Cession de la parcelle cadastrée AK n°416 (Av enue de la République)	25
INTERCOMMUNALITE	26
15 – Commission intercommunale d'accessibilité – Désignation de représentants.	26
16 – SIVU « Refuge Fourrière de la Picoterie » - Retrait commune de Monthurel.	27
TRAVAUX.....	27
17 – Dotation d'équipement des territoires ruraux - Demandes de subventions.	27
18 – Marché de location de véhicules – Avenant.....	28
19 – Restauration des façades Musée Jean de La Fontaine – Avenant n°1 : Lot 1 ..	28
SPORTS.....	28
20 – Convention de partenariat avec l'OMS.....	29
21 – Subventions exceptionnelles aux clubs sportifs.....	29
22 – Château-Thierry en forme - Demande de subvention.....	31
QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS.....	31
23 – Information sur les travaux en ville.....	31
25 – Motion pour la réhabilitation de la prison.....	34
Mise en place d'une MJD à Château-Thierry.	36